



PETR DU PAYS

MONTS ET BARRAGES



Rapport d'activités 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
GESTION ET ADMINISTRATION DU PETR.....	5
Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)	5
Gouvernance	5
♣ Comités syndicaux	5
♣ Bureaux syndicaux	6
♣ Commissions	8
♣ Conseil de développement	8
♣ Conférence des maires	9
Administration générale	9
♣ Statuts et Règlement intérieur	9
♣ Gestion administrative.....	9
Budget	10
♣ Suivi du budget principal.....	10
♣ Suivi du budget annexe GEMAPI.....	11
♣ Nomenclature M57.....	11
Ressources humaines.....	11
♣ Suivi des ressources humaines	11
♣ Optimisation et rationalisation de la gestion des ressources humaines	12
Gestion et Administration du PETR : Perspectives 2023.....	12
GESTION ET ADMINISTRATION DU PETR ANNEXE 1	13
Membres du Comité syndical au 31 décembre 2022	13
Membres du Bureau syndical au 31 décembre 2022	13
Président et Vice-Présidents au 31 décembre 2022	13
GESTION ET ADMINISTRATION DU PETR ANNEXE 2	14
Réunions du Comité syndical	14
Réunions du Bureau syndical	15
GESTION ET ADMINISTRATION DU PETR ANNEXE 3	19
Organigramme au 31 décembre 2022.....	19

GESTION ET ADMINISTRATION DU PETR	ANNEXE 4	20
Ressources humaines – 31 décembre 2022		20
STRATÉGIE ET CONTRACTUALISATIONS		21
Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)		21
Projet de territoire et convention territoriale		21
Convention PNR de Millevaches		22
Contractualisations		22
♣ Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)		22
♣ Contrat de Développement et de Transitions (CDT)		24
♣ Programmes européens		27
♣ Petites Villes de Demain : mise en réseau, accompagnement des 3 lauréats		33
♣ Remarques et analyse du bilan		33
Stratégie et Contractualisations : Perspectives 2023		34
VALORISATION DES RESSOURCES		35
Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)		35
Pays d’art et d’histoire		35
♣ Sensibiliser les habitants et inciter à un tourisme de qualité		35
♣ Initier le jeune public à l’architecture, au patrimoine et à l’urbanisme		38
♣ Porter des actions de valorisation du patrimoine		42
♣ Bilan général des animations du PAH		44
Activités de Pleine Nature		46
♣ Densifier et mailler le réseau de sentiers		46
♣ Développer les offres		46
♣ Sensibiliser et communiquer		49
Forêt et filière « bois »		50
Valorisation des Ressources : Perspectives 2023		50
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL		51
Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)		51
Animation économique		51
♣ Accompagner les porteurs de projets publics		51
♣ Accompagner les porteurs de projet privés		54
♣ Coordonner la mise en œuvre des Actions Collectives de Proximité (ACP)		57
Emploi et formation		60

✚ Animer la GPECT / ADECT Mille Sources dans les filières prioritaires identifiées	60
✚ Accompagner, coanimer et copiloter le déploiement de la démarche TZCLD	63
Circuits courts.....	66
Économie sociale et solidaire	69
✚ Accompagner les structures ESS.....	69
✚ Coordination du partenariat avec la CRESS	70
Développement économique et social : Perspectives 2023.....	71
GEMAPI.....	72
Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)	72
Finalisation de la phase 5 « ripisylve » du CTVA 2	72
Finalisation de la phase 5 « travaux agricoles » du CTVA 2	73
✚ Projet n°1 : M. ACHARD Clément.....	74
✚ Projet n°2 : M. RIBIÈRE Éric.....	74
✚ Projet n°3 : M. COIGNAC Cyrille.....	75
✚ Projet n°4 : M. RABY Jérôme.....	76
✚ Projet n°5 : M. DOLLEY Pierre	76
Bilan et évaluation du CTVA 2	77
Préparation du futur programme	79
Prévention des inondations : définition d'un plan d'actions	79
Commissions GEMAPI	80
GEMAPI : Perspectives 2023.....	80
COMMUNICATION	81
✚ Site internet et page Facebook du PETR.....	81
✚ Photothèque	81

Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)

- ⇒ Gouvernance : assurer le fonctionnement du PETR, mettre en place les groupes de travail thématiques du Conseil de développement
- ⇒ Administration générale : signer la convention avec le PNR de Millevaches, suivre et faire le bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre du Projet de territoire, mettre en œuvre les recommandations de la Chambre régionale des Comptes
- ⇒ Budget : mise en œuvre du budget annexe GEMAPI, préparation du passage à la nomenclature M57
- ⇒ Ressources humaines : suivi des RH, gestion de l'impact de l'épidémie de COVID-19, optimisation de la gestion des ressources humaines

Gouvernance

✦ Comités syndicaux

▪ *Composition*

Conformément à l'article 10-1 des statuts du PETR, le Comité syndical est composé de 40 sièges, 40 titulaires (T) et 18 suppléants (S), répartis comme suit :

- communauté de communes Briance-Combade : 11 titulaires et 5 suppléants
- communauté de communes de Noblat : 18 titulaires et 8 suppléants
- communauté de communes des Portes de Vassivière : 11 titulaires et 5 suppléants

La liste des délégués désignés par les trois EPCI membres (Annexe 1) n'a connu aucune évolution durant l'année 2022.

▪ *Fonctionnement*

Conformément à l'article 10-2 des statuts du PETR, « le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre ». En 2022, le Comité syndical s'est réuni à cinq reprises (Annexe 2) :

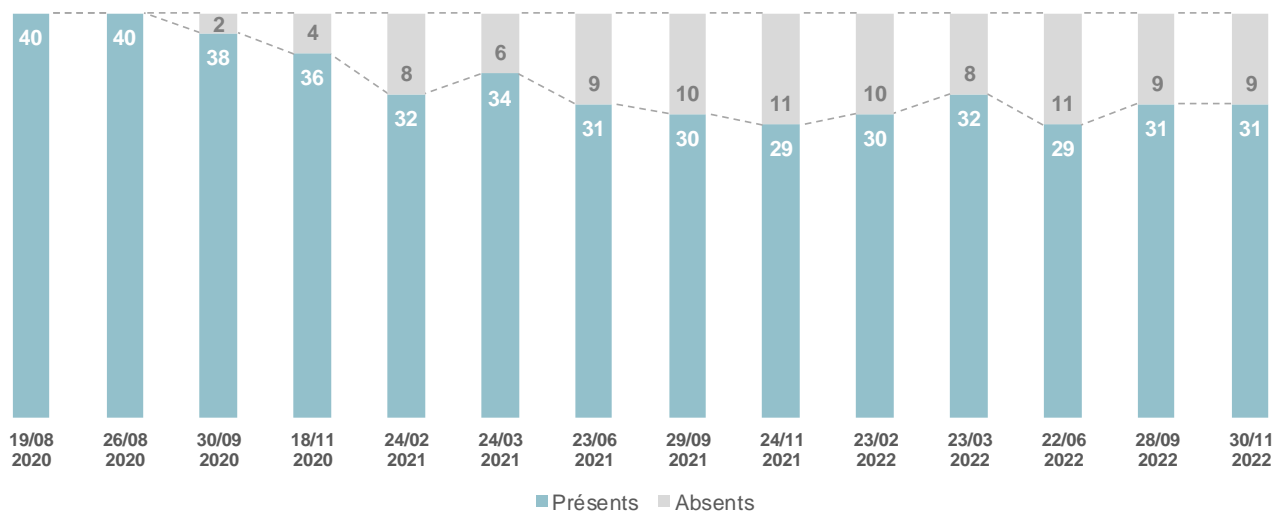
- 23 février, principale délibération : débat d'orientation budgétaire.
- 23 mars, principale délibération : vote du budget primitif.
- 22 juin, principale délibération : validation de la Stratégie locale de Développement.
- 28 septembre, principales délibérations : création d'un poste de chef de projet Développement économique et social, rapport pour la Chambre régionale des Comptes.
- 30 novembre, principale délibération : validation du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025.

Le taux de présence des membres à voix délibérative lors des cinq Comités syndicaux s'établit à 77 % pour l'année 2022 (contre 78 % pour les cinq Comités syndicaux de 2021

et 96 % pour les quatre de 2020). Ce taux est en baisse pour deux des trois membres du PETR :

- 81 % pour la CC de Noblat (86 % en 2021, 99 % en 2020)
- 75 % pour la CC des Portes de Vassivière (78 % en 2021, 93 % en 2020)
- 71 % pour la CC Briançonnais (65 % en 2021, 95 % en 2020)

Ce taux s'est stabilisé depuis juin 2021 :



Les suppléants représentent en 2022 11,8 % des membres à voix délibérative présents (contre 7,7 % en 2021) : la quasi-stabilité du nombre de membres présents a donc été rendue possible grâce à un plus grand recours aux suppléants.

▪ *Délibérations*

Au total, 22 délibérations ont été prises au cours de ces cinq Comités syndicaux :

- Gestion et Administration : 18 (11 concernent le budget, 4 les ressources humaines, 3 l'administration générale)
- Stratégie et contractualisations : 3 (1 pour le Contrat de Développement et de Transitions, 1 pour la Stratégie locale de Développement, 1 pour la mise en place du GAL)
- Valorisation des Ressources : 0
- Développement économique : 1 (adhésion association EBE Noblat)
- GEMAPI : 0

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité, sans aucune abstention, soit un total de 693 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre.

☛ Bureaux syndicaux

▪ *Composition*

Conformément à l'article 11 des statuts du PETR, le Bureau syndical est composé de 16 membres, répartis comme suit :

- communauté de communes Briançonnais : 5 membres

- communauté de communes de Noblat : 6 membres
- communauté de communes des Portes de Vassivière : 5 membres

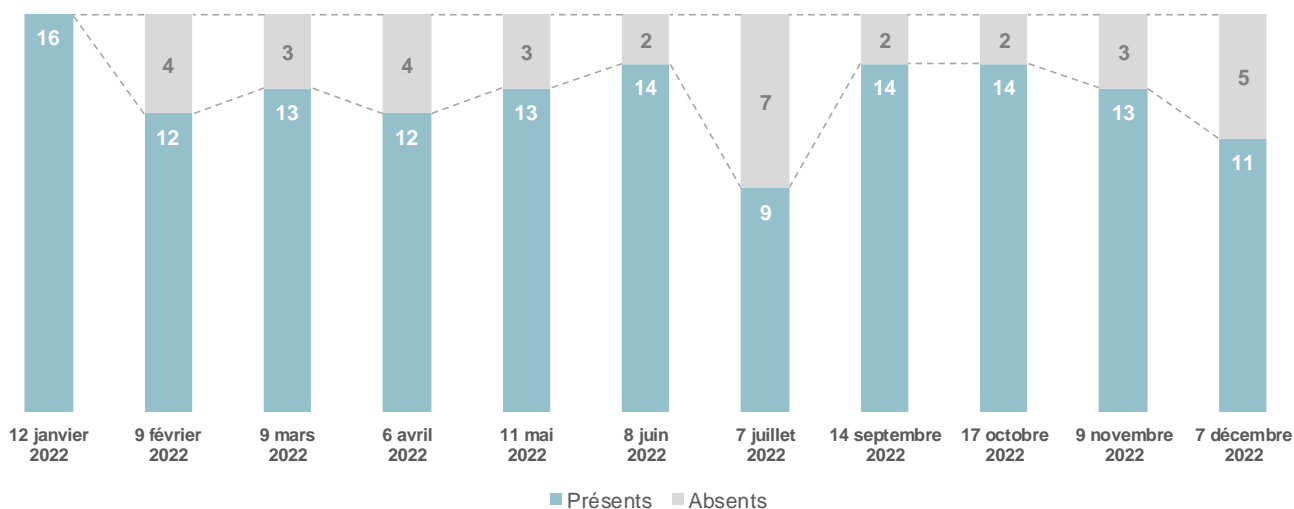
La liste des délégués désignés par les trois EPCI membres (Annexe 1) n'a connu aucune évolution durant l'année 2022.

▪ *Fonctionnement*

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du PETR, « les réunions se tiennent une fois par mois et à la demande du président » (traditionnellement la réunion du mois d'août ne se tient qu'en cas d'impérieuse nécessité). En 2022, le Bureau syndical s'est réuni à dix reprises (Annexe 2), plus une consultation écrite en octobre en raison de l'épidémie de COVID-19 : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai, 8 juin, 7 juillet, 14 septembre, 12 octobre (consultation – clôture le 17 octobre), 9 novembre et 7 décembre.

Le taux de présence des membres lors des Bureaux syndicaux s'établit à 80 % pour l'année 2022 (contre 76% pour les onze Bureaux de 2021 et 86 % pour les quatre Bureaux syndicaux de 2020). Ce taux est en hausse pour deux des trois membres du PETR :

- 85 % pour les membres de la CC des Portes de Vassivière (76 % en 2021 et 75 % en 2020)
- 82 % pour les membres de la CC de Noblat (83 % en 2021 et 92 % en 2020)
- 73 % pour les membres de la CC Briance-Combade (67 % en 2021 et 90 % en 2020)



▪ *Délibérations*

Au total, 39 délibérations ont été prises au cours de ces 11 Bureaux syndicaux :

- Gestion et Administration : 6
- Stratégie et contractualisations : 11 (demandes de subventions et gestion des programmes européens)
- Valorisation des Ressources : 5 (demandes de subventions et suivi des Classes Sports Nature essentiellement)
- Développement économique : 9 (ACP 1, suivi de l'ADECT-GPECT 2, suivi des circuits courts 3, convention CRESS 1, convention ODÉYS 1, TZCLD 1)

- GEMAPI : 8 (suivi travaux 4, stagiaire / service civique 2, demandes de subventions 2)

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité, sans aucune abstention, soit un total de 467 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre.

☛ Commissions

Les élus du PETR ont créé en 2020 quatre commissions principales et une commission particulière, mise en place pour le suivi de la compétence GEMAPI (article 9 du Règlement intérieur du PETR). Ces 5 commissions se sont réunies comme suit en 2022 :

- Gestion et Administration : 1^{er} février
- Stratégie et Contractualisations : 4 avril et 26 septembre (annulée)
- Valorisation des Ressources : 18 mai
- Développement économique : 28 janvier et 28 octobre (annulée)
- GEMAPI : 11 mai, 14 septembre et 16 décembre

Les réunions annulées l'ont été en raison d'un nombre trop faible de participants.

Les commissions servent aussi de bases à différents comités de pilotage, incluant des éléments extérieurs au PETR, qui ne sont pas dénombrés ici (COPIL Activités de Pleine Nature, ACP, GPECT/ADECT, etc.).

☛ Conseil de développement

Le Conseil de développement est un organe de consultation exerçant ses missions auprès du Comité syndical du PETR (article 13 des statuts du PETR).

Il a pour objet principal de participer au développement du territoire. Il doit permettre de favoriser les échanges, la mise en réseau, la concertation entre les acteurs et œuvrer dans l'intérêt général.

À ce titre, il joue un véritable rôle pour le développement du territoire Monts et Barrages en participant notamment au Projet de territoire : « le Conseil de développement participera aux travaux de diagnostic, d'analyse des enjeux démographiques, économiques, écologiques, sociaux et culturels repérés sur le territoire. Il participera à la définition des orientations et pourra être force de proposition pour la mise en place d'actions de développement » (extrait des statuts du PETR).

Le Conseil de développement est composé au 31 décembre 2022 d'une vingtaine de membres. Il a souffert de quelques démissions, essentiellement pour des contraintes de temps mais aussi du fait d'une irrégulière mobilisation de l'assemblée plénière. Le chef de projet territorial, en charge de l'animation du Conseil de développement, a manqué de temps en 2022 pour faire vivre cet organe du PETR.

Pour autant, le Conseil de développement a joué son rôle :

- Dans les groupes de travail thématiques au côté des élus du PETR : Comité de pilotage circuits courts, Comité de pilotage pleine nature et groupe Forêt.
- Dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER et dans la préparation de la candidature aux programmes européens 2021-2027.

Le Conseil de développement doit, au travers des groupes de travail thématiques, être largement mobilisé.

Il devra l'être en 2023 dans la phase d'évaluation du Projet de territoire auquel ils ont contribué en 2021 (indicateurs, comité de suivi, etc.).

✿ Conférence des maires

Conformément à l'article 14 des statuts du PETR : « La Conférence des maires réunit les maires des communes du PETR. Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire ».

En 2022, la Conférence des maires a été réunie le 5 octobre à Bujaleuf. À cette occasion, 28 des 34 communes que compte le Pays Monts et Barrages étaient représentées (25 maires et 3 adjoints). Les six communes non représentées étaient Beaumont-du-Lac, Cheissoux, Nedde, La Croisille-sur-Briance, Saint-Gilles-les-Forêts et Surdoux. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Relais Infos Services
- Projet de Territoire 2021-2026 et contractualisations
- Présentation de projets en cours au PETR
 - GR de Pays
 - Circuits courts dans la restauration collective
 - Action Collective de Proximité

Administration générale

✿ Statuts et Règlement intérieur

Les statuts du PETR, votés lors du Comité syndical du 18 novembre 2020, ont été mis en application à partir du 1^{er} janvier 2021. Aucune modification n'a été apportée à ces derniers durant l'année écoulée.

Le règlement intérieur, voté lors du Comité syndical du 18 novembre 2020, a été mis en application à partir du 1^{er} janvier 2021, et modifié à la marge (commission GEMAPI) le 24 novembre 2021. Aucune modification n'a été apportée à ce dernier durant l'année écoulée.

✿ Gestion administrative

Sans revenir sur l'ensemble de la gestion courante de l'administration du PETR (contrat de mission avec la SAS Gaïa Connect pour le RGPD, modification du contrat d'assurance groupe risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL proposé par le CDG 87, convention avec le CDG 87 pour la mise en place du dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes), un point particulier a connu ses derniers développements lors de l'année 2022 : le contrôle de la Chambre régionale des Comptes.

▪ *Contrôle de la Chambre régionale des Comptes*

Par un courrier en date du 23 juillet 2020, la Chambre régionale des Comptes nous a informé de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion du PETR du Pays Monts et Barrages portant sur la période 2015-2020, dans le cadre d'une évaluation globale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Le rapport d'observations définitives 2 a été mis à l'ordre du jour du Comité syndical du 24 novembre 2021, transmis aux membres, présenté et débattu.

Conformément à l'article L.243-9 du code des juridictions financières : « Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, [...] le président de l'établissement public [...] présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes [...] ».

Le rapport en question a été présenté au Comité syndical le 28 septembre 2022 et transmis début décembre, soit un an après la présentation du rapport d'observations définitives 2, à la Chambre régionale des Comptes.

Budget

• Suivi du budget principal

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du PETR : « Une séance de débat d'orientations budgétaires est organisée chaque année afin de préparer le budget. Les orientations sont proposées par le président et font l'objet d'un débat et d'un compte rendu de séance. » Le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé lors du Comité syndical du 23 février 2022 et a été voté à l'unanimité (33 pour, 0 abstention, 0 contre).

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2021, ainsi que le budget primitif et la contribution globale des communautés de communes 2022, ont été votés lors du Comité syndical du 23 mars 2022 à l'unanimité (32 pour, 0 abstention, 0 contre).

Deux décisions modificatives ont été votées en 2022 :

- DM n°1-2022 (Comité syndical du 22 juin) : par souci de simplification, les dépenses de salaires et charges liées au poste de la chargée de mission GEMAPI, prévues initialement sur le budget annexe GEMAPI, sont réintégrées au budget principal du PETR et un remboursement est opéré en fin d'année par le budget annexe avec une recette de fonctionnement à l'article 70841 « Autres produits - Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe ». Soit 23 545,03 € de dépenses supplémentaires en fonctionnement au Chapitre 12 et de recettes supplémentaires en fonctionnement au Chapitre 70.
- DM n°2-2022 (Comité syndical du 30 novembre) : virements de crédits budgétaires (dépenses de fonctionnement – 465 €) du Chapitre 11 au Chapitre 65.

La ligne de trésorerie ouverte en octobre 2021 a été clôturée en octobre 2022 et une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € a été ouverte, après délibération des membres du Bureau syndical du 17 octobre 2022, afin de soutenir les avances de

trésorerie importantes que doit supporter le PETR dans la mise en place de certaines actions et dans l'attente, parfois longue, du versement de certaines subventions.

☛ Suivi du budget annexe GEMAPI

Le budget annexe GEMAPI est opérationnel depuis le vote du budget primitif 2022, le 23 mars.

Une décision modificative a été votée (Comité syndical du 22 juin) en lien avec la DM n°1-2022 du budget principal, précédemment évoquée : virement de crédit (dépenses de fonctionnement) de 23 545,03 € au Chapitre 12 du budget annexe GEMAPI.

☛ Nomenclature M57

L'ATEC 87, fournisseur des logiciels de comptabilité et de payes nous a informé fin 2021 que si elle étudiait bien la modification de son logiciel de gestion budgétaire et comptable afin d'intégrer le nouveau référentiel comptable M57 à l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2024, elle ne pouvait nous garantir une mise à disposition au 1^{er} janvier 2022. Compte-tenu de ces éléments, les élus du PETR ont donc décidé, lors du Comité syndical du 24 novembre 2021, de reporter l'adoption de la nomenclature M57 à une date ultérieure.

En raison des difficultés qu'aurait engendré la simultanéité entre changement de logiciels (comptabilité et pays) et passage à la M57, le président du PETR a décidé d'échelonner ces transformations : nouveaux logiciels pour le début d'année 2023 et passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024.

Ressources humaines

☛ Suivi des ressources humaines

L'une des principales missions du PETR, conformément à ses statuts, consiste à « mettre en place tout service d'ingénierie utile pour accompagner les diverses collectivités adhérentes dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets » (statuts du PETR, art. 6). Les ressources humaines sont donc au cœur du fonctionnement et des actions menées par le PETR (Annexes 3 et 4).

Les principales modifications apportées à l'équipe du PETR durant l'année 2022 sont les suivantes :

- Renouvellement pour 3 ans du CDD du Chef de projet territorial, Maxime ROBY, au 1^{er} janvier 2023 (CS du 28 septembre).
- Renouvellement pour 2 ans du CDD de la Chargée de mission Emploi-Formation, Victoria MARTIN, au 1^{er} janvier 2023 (CS du 28 septembre).
- Renouvellement pour 3 ans du CDD de la Chargée de mission GEMAPI, Estelle GILLES, au 1^{er} janvier 2023 (CS du 28 septembre).
- Recrutement d'une Chef de projet Développement économique et social, CDD de 3 ans, Lou PÉRICAT, au 1^{er} janvier 2023 (CS du 28 septembre), en remplacement de la prestation de l'Association Interconsulaire 87 prenant fin au 31 décembre 2022.

✦ Optimisation et rationalisation de la gestion des ressources humaines

À l'occasion des Comités syndicaux du 18 novembre 2020 et du 24 février 2021, les élus du PETR ont souhaité inscrire parmi les orientations 2021 l'optimisation et la rationalisation de la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne le temps de travail (protocole du temps de travail, compte épargne-temps, autorisations spéciales d'absences, heures supplémentaires et complémentaires, télétravail) et les lignes directrices de gestion.

Ce travail, débuté en 2021, n'a connu que peu d'évolutions en 2022, en raison du manque de temps sur le poste de Directeur du PETR.

Gestion et Administration du PETR : Perspectives 2023

- ⇒ Gouvernance : assurer le fonctionnement du PETR (Bureaux, Comités Syndicaux, Conférence des maires, Commissions, etc.), poursuivre le suivi du travail des groupes thématiques du Conseil de développement et son renouvellement.
- ⇒ Administration générale : signer la convention avec le PNR de Millevaches, suivre et faire le bilan de la 2^e année de mise en œuvre du Projet de territoire et de la Convention territoriale
- ⇒ Budget : élaboration et exécution du budget principal et du budget annexe, préparation au passage à la nomenclature M57
- ⇒ Ressources humaines : suivi des ressources humaines, temps de travail et lignes directrices de gestion

Membres du Comité syndical au 31 décembre 2022

- ✿ Pour la communauté de communes Briance-Combade :
 - *11 Titulaires* : BOURLIATAUD Isabelle, CHANGION Daniel, FORESTIER Joël, FOUR Franck, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNÉ Philippe, RIVET Françoise, SAUTOUR Jean-Claude, WAMPACH Joe
 - *5 Suppléants* : COUÉGNAS David, DE CUYPER Micheline, DIDIERRE Jean-Gérard, LAFARGE Monique, SERRUT Valérie
- ✿ Pour la communauté de communes de Noblat :
 - *18 Titulaires* : AUBERGER Marie-Sophie, BONNETAUD Guillaume, DARBON Alain, DELMOND Estelle, DUTHEIL Philippe, GIRAUD Claudine, KAPSTEIN Michaël, LAMARGOT Philippe, LEHMANN Hubert, LEMASSON Lionel, MOREAU Sébastien, NEXON Jean-Pierre, RÉMÉNIÉRAS Aurélie, ROUCHUT Josiane, TALABOT Dominique, TOUZET Guy, TURBIEZ Chantal, VINCENT Sébastien
 - *8 Suppléants* : BAPT Danièle, BEN TOUMIA Carole, DUCHE-NARBONNE Carole, GEORGES Cédric, LONTRADE Vincent, NARD Sylvain, THEYS Anthony, VERGNE Éliane
- ✿ Pour la communauté de communes des Portes de Vassivière :
 - *11 Titulaires* : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEBLANC Christian, PAQUET Laurent, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel
 - *5 Suppléants* : ANOMAN Matthieu, CHAMPAUD Marc, MARQUES Évelyne, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie

Membres du Bureau syndical au 31 décembre 2022

- ✿ Pour la communauté de communes Briance-Combade : FOUR Franck, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, SAUTOUR Jean-Claude
- ✿ Pour la communauté de communes de Noblat : DARBON Alain, DELMOND Estelle, KAPSTEIN Michaël, LEMASSON Lionel, MOREAU Sébastien, TOUZET Guy
- ✿ Pour la communauté de communes des Portes de Vassivière : BOSDEVIGIE Jean-Pierre, GASCHET Gérald, PAQUET Laurent, SIMON Philippe, THEYS Michel

Président et Vice-Présidents au 31 décembre 2022

- ✿ *Président* : MOREAU Sébastien
- ✿ *Vice-Président en charge de la Stratégie et des Contractualisations* : LE GOUFFE Yves
- ✿ *Vice-Présidente en charge de la Valorisation des Ressources* : DELMOND Estelle
- ✿ *Vice-Président en charge du Développement économique et social* : PAQUET Laurent

Réunions du Comité syndical▪ *23 février 2022*

Membres à voix délibérative présents : 30 / 40 (+ 3 pouvoirs)

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Rapport d'activités 2021
- Débat d'orientations budgétaires 2022
- Indemnités de fonction des élus
- Installation de la commission GEMAPI
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d'avancement

▪ *23 mars 2022*

Membres à voix délibérative présents : 32 / 40

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Vote du compte administratif, affectation du résultat et compte de gestion 2021
- Vote du Budget principal 2022
- Vote du Budget annexe GEMAPI 2022
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d'avancement

▪ *22 juin 2022*

Membres à voix délibérative présents : 29 / 40 (+ 2 pouvoirs)

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Budget principal – Décision modificative n°1
- Budget annexe GEMAPI – Décision modificative n°1
- Projet de territoire – Bilan de la 1^{ère} année
- Stratégie locale de Développement 2021-2027 – Validation de la candidature

▪ *28 septembre 2022*

Membres à voix délibérative présents : 31 / 40

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Rapport pour la Chambre régionale des Comptes
- RH – Renouvellement poste Chef de projet territorial
- RH – Renouvellement poste Chargée de mission Emploi-Formation
- RH – Renouvellement poste Chargée de mission GEMAPI
- RH – Création poste Chef de projet Développement économique et social
- Recensement des projets des communes et EPCI
- Contrat de Relance et de Transition Écologique (État) – Point d'avancement
- Contrat de Développement et de Transitions (Région) – Point d'avancement
- Programmes européens (LEADER et FEDER OS5) – Point d'avancement
- Convention avec le PNR de Millevaches – Point d'avancement

▪ *30 novembre 2022*

Membres à voix délibérative présents : 31 / 40 (+ 2 pouvoirs)

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Intervention du CEN Nouvelle-Aquitaine (présentation de ses activités)

- Feuille de route 2023 du PETR
- Budget principal – Décision modificative n°2
- Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 (Région) – Validation
- Programmes européens – Mise en œuvre de la Stratégie locale de Développement
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Adhésion à l'association de préfiguration de l'EBE de Noblat
- Circuits courts et Projet Alimentaire Territorial – État d'avancement

Réunions du Bureau syndical

▪ 12 janvier 2022

Membres à voix délibérative présents : 16 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Contrat de Relance et de Transition Écologique (État) – Point d'avancement
- Contrat de Développement et de Transitions (Région) – Point d'avancement
- Programmes européens – Méthodologie pour l'élaboration de la candidature
- Pays d'art et d'histoire – Demandes de subvention 2022 (DRAC et Région)
- GEMAPI – Composition de la commission

▪ 9 février 2022

Membres à voix délibérative présents : 12 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- RGPD – Contrat de mission avec GAÏA Connect
- Budget – Préparation du Débat d'orientations budgétaires
- Contrat de Relance et de Transition Écologique (État) – Point d'avancement
- Contrat de Développement et de Transitions (Région) – Point d'avancement
- Programmes européens – Stagiaire évaluation du programme LEADER
- Action Collective de Proximité (ACP) – Point d'avancement
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d'avancement
- Économie sociale et solidaire – Point d'information
- GEMAPI – CTVA 2 Phase 5 – Accord cadre Travaux publics 2018-2022
- GEMAPI – Stagiaire pour bilan du CTVA 2

▪ 9 mars 2022

Membres à voix délibérative présents : 13 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Programmes européens – Stagiaire évaluation et point stratégie
- Activités de Pleine Nature – Présentation de la Mad Jacques et de l'ALEFPA Trail d'Eymoutiers
- Pays d'art et d'histoire – Programme d'animations 2022
- Circuits courts – Validation du cahier des charges et lancement de la consultation pour les vidéos sur « le développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages »
- Économie sociale et solidaire – Avenant à la convention CRESS N-A / Association interconsulaire / PETR

▪ *6 avril 2022*

Membres à voix délibérative présents : 12 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Activités de Pleine Nature – Classes Sports Nature
- Activités de Pleine Nature – Offre VTT de Noblat
- Circuits courts – Choix du prestataire « vidéos » et modification du plan de financement LEADER
- Action Collective de Proximité (ACP) – Présentation des actions collectives et des modifications au règlement d'intervention
- GPECT / ADECT Mille Sources – Point d'avancement
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d'avancement

▪ *11 mai 2022*

Membres à voix délibérative présents : 12 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'extension de l'atelier porcs du GAEC Fraysse-Bosredon
- Contrat de location pour un véhicule de service
- Programmes européens – Point d'avancement pour la Stratégie locale de Développement 2021-2027
- Activités de Pleine Nature – Informations sur les Classes Sports Nature et la loi 3DS
- GPECT / ADECT Mille Sources – Plan d'actions 2022 de la filière bois
- Cour des Comptes – Présentation de l'avis sur les PETR

▪ *8 juin 2022*

Membres à voix délibérative présents : 14 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Programmes européens – Validation de la Stratégie locale de Développement 2021-2027
- Programmes européens – Prolongation du stage évaluation
- Contrat de Relance et de Transition Écologique (État) – Point d'avancement
- Activités de Pleine Nature – Classes Sports Nature / Sélection des classes
- Activités de Pleine Nature – Présentation du dispositif Génération Vélo
- Activités de Pleine Nature – Point d'avancement du GR de Pays
- GPECT / ADECT Mille Sources – Demande de subvention DREETS Nouvelle-Aquitaine
- Circuits courts – Retour sur les rencontres du 1^{er} juin

▪ *7 juillet 2022*

Membres à voix délibérative présents : 9 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- RH – Présentation des renouvellements des postes de Chef de projet territorial, Chargée de mission Emploi-Formation, chargée de mission GEMAPI, et de la création d'un poste de Chef de projet Développement économique et social
- Subvention à l'Amicale du personnel
- Pays d'art et d'histoire – Modification des publications 2022
- Activités de Pleine Nature – Classes Sports Nature / Activation de la tranche optionnelle 1 du marché de prestation
- Activités de Pleine Nature – Présentation du dispositif Génération Vélo
- GEMAPI – Proposition de service civique (programme « Jeune et Nature »)

- Action Collective de Proximité (ACP) – Point d’avancement concernant la communication et les actions collectives
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d’avancement
- Présentation du projet Cube.Écoles
- Réponse aux publications de la Coordination rurale 87

▪ *14 septembre 2022*

Membres à voix délibérative présents : 14 / 16

Principaux sujets à l’ordre du jour :

- Point sur le recensement des projets des communes et EPCI et sur les contractualisations (CRTE, CDT, Programmes européens)
- Activités de Pleine Nature – Point d’avancement sur le GR de Pays
- Activités de Pleine Nature – Classes Sports Nature, « Savoir rouler » et « Génération vélo »
- Développement économique – Conventionnement avec le cluster ODÉYS
- GPECT / ADECT Mille Sources – Présentation du Forum de l’Emploi dans la filière « Bois – Forêt »
- Action Collective de Proximité (ACP) – Point d’avancement des actions collectives
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Point d’avancement
- Chambre régionale des comptes – Présentation du rapport
- Végétalisation des cours d’école – Proposition d’une réflexion commune
- Présentation de la SCIC Ceinture verte de Limoges

▪ *17 octobre 2022*

Consultation écrite (en raison du COVID-19)

Membres à voix délibérative ayant répondu : 14 / 16

Principaux sujets à l’ordre du jour :

- Budget – Ouverture d’une ligne de trésorerie

▪ *9 novembre 2022*

Membres à voix délibérative présents : 13 / 16

Principaux sujets à l’ordre du jour :

- Contrat groupe des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL
- Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 (Région) – Demandes de subventions pour l’ingénierie
- Programmes européens – Demandes de subventions pour l’ingénierie
- Pays d’art et d’histoire – FOCUS Chigot et point sur les publications
- Développement économique et social – Réorganisation du service et feuille de route 2023
- GPECT / ADECT Mille Sources – Retour sur le Forum territorial de l’emploi pour la filière bois
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Statuts de l’association de préfiguration de l’EBE de Noblat
- Économie sociale et solidaire – Participation au Mois de l’ESS
- GEMAPI – Demande de subvention Agence de l’eau pour l’animation 2023
- GEMAPI – Point d’avancement du diagnostic des cours d’eau

▪ *7 décembre 2022*

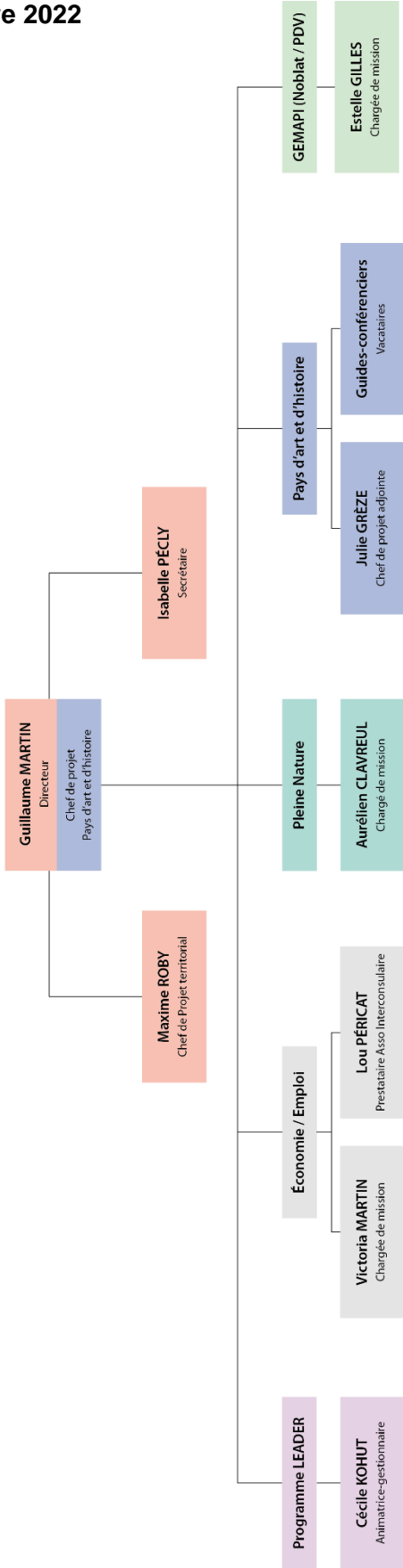
Membres à voix délibérative présents : 11 / 16

Principaux sujets à l'ordre du jour :

- Contrat de Relance et de Transition Écologique (État) – Point d'avancement
- Végétalisation des cours d'école
- Dispositif Cube.Écoles et la transition énergétique
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Association de préfiguration de l'EBE de Noblat (désignation d'un représentant du PETR)
- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Point sur l'avancée de la démarche sur Portes de Vassivière et Briance-Combade
- GEMAPI – Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la DIG 2023

Organigramme au 31 décembre 2022

ORGANIGRAMME DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES - Décembre 2022



Ressources humaines – 31 décembre 2022

Guillaume MARTIN	Directeur et chef de projet Pays d'art et d'histoire CDI Au Pays Monts et Barrages depuis le 10 mai 2004
Isabelle PÉCLY	Secrétaire Titulaire FPT – Adjoint administratif principal Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} juin 2006
Julie GRÈZE	Chef de projet Pays d'art et d'histoire adjointe CDI (Temps partiel sur autorisation 80%) Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} août 2010
Cécile KOHUT	Animatrice-Gestionnaire des programmes européens CDI Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} décembre 2015
Victoria MARTIN	Chargée de mission Emploi-Formation CDD 19 mois (3 juin 2021 – 31 décembre 2022) Au Pays Monts et Barrages depuis le 3 juin 2019
Aurélien CLAVREUL	Chargé de mission Activités de Pleine Nature CDD 3 ans (1 ^{er} septembre 2021 – 31 août 2024) Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} septembre 2019
Maxime ROBY	Chef de projet territorial CDD 3 ans (1 ^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2022) Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Estelle GILLES	Chargée de mission GEMAPI CDD 18 mois (1 ^{er} juillet 2021 – 31 décembre 2022) Au Pays Monts et Barrages depuis le 1 ^{er} juillet 2021
Lou PÉRICAT	Chef de projet Économie Prestation de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne (1 ^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022)

Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)

- ⇒ Projet de territoire : convention avec le PNR de Millevaches en Limousin, suivi et bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet de territoire
- ⇒ Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE – État) : coordination et accompagnement des projets
- ⇒ Contrat de Développement et de Transitions (CDT – Région Nouvelle-Aquitaine) : signature et mise en œuvre
- ⇒ Programme Leader : gestion de la fin de programme, évaluation du programme et candidature pour le volet territorial des fonds européens.
- ⇒ Petites Villes de Demain : mise en réseau et accompagnement des 3 lauréats

Projet de territoire et convention territoriale

Le Projet de territoire validé en 2021 a vécu sa première année de mise en œuvre. Comme pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État mis en place en 2021, il a joué le rôle de socle stratégique à la fois pour la mise en place du Contrat de Développement et de Transitions avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la candidature aux programmes européens 2021-2027(FEDER-OS5 et LEADER).

Le premier comité de suivi du Projet de territoire et de la convention territoriale s'est réuni le 17 juin 2022 : « Le comité de suivi du projet de territoire, composé pour mémoire des membres de la commission « Stratégie et contractualisations » du PETR, des présidents des trois communautés de communes membres ou de leurs représentants et de membres du Conseil de développement du PETR, assurera le suivi de la Convention territoriale » (Art. 4 de la Convention territoriale liant le PETR à ses membres).

Ce comité de suivi a exprimé sa volonté de voir établir un bilan du Projet de territoire et de la Convention territoriale sur la période 2021-2026. Ce travail de bilan, à déployer dès 2023, permettra dans un premier temps de définir des indicateurs de résultats communs à l'ensemble des parties prenantes concernées par le Projet de territoire, qu'elles soient publiques ou privées, et dans un second temps de voir si les projets mis en œuvre sur le territoire répondent véritablement aux orientations et objectifs du Projet de territoire.

Aucune modification n'a été apportée au Projet de territoire et à la Convention territoriale à la suite du premier comité de suivi. Ce dernier a tout de même indiqué qu'à l'occasion d'un futur avenant, il serait utile de remplacer à la page 3 de la convention les termes « Contrat de Cohésion et de Dynamisation » par « Contrat de Développement et de Transitions », nouveau nom du contrat liant le PETR à la Région Nouvelle-Aquitaine, et à la page 4 les termes « Développement économique » par « Développement économique et social » représentant mieux les missions confiées par les EPCI-FP membres du PETR.

Convention PNR de Millevaches

Le projet de convention avec le syndicat d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a fait l'objet d'un premier travail technique en 2022. Ce travail a permis de définir les thématiques communes sur lesquelles les parties allaient travailler telles que : la gestion des milieux aquatiques, la culture et le patrimoine, la pleine nature, la requalification de centres-bourgs, la forêt et les circuits courts alimentaires. Cette convention cadre permettra au PETR de répondre aux obligations de l'article L. 5741-2 du CGCT et sera signée entre les parties dans le premier semestre 2023.

Contractualisations

✦ Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le PETR a assuré en 2022 la première année de coordination du CRTE qui fait suite, pour rappel, au protocole d'engagement de 2021.

Une trentaine de fiches actions ont été présentées au contrat pour les investissements réalisés en 2022.

Collectivités	Intitulé du projet	Montant de l'investissement	Montant DETR	Montant DSIL	Observations
CC Noblat	Maison de santé pluridisciplinaire – tranche 1	2 548 075 €	300 000 €	200 000 €	
Champnétery	Création d'une bibliothèque, agence postale	122 634,28 €	30 658,57 €	24 526,86 €	
Champnétery	Création d'une aire de camping-car et covoiturage				Projet décalé à 2023
Champnétery	Réhabilitation bâtiment municipal				Projet décalé à 2023
Champnétery	Maison d'assistantes maternelles				En phase d'accompagnement
Eybouleuf	Rénovation de la salle polyvalente/cantine scolaire	3 839,93 €	1 151,98 €	767,99 €	
Royères	Modernisation de la téléphonie et de l'informatique à la mairie et à l'école	19 888,17 €	9 944,08 €		

Saint-Denis-des-Murs	Réfection du plancher de l'école, parking école	40 019,31 €	12 005,79 €		
Saint-Denis-des-Murs	Citystade Saint-Denis-des-Murs et parcours de santé				Projet décalé à 2023
La Geneytouse	Rénovation et extension des vestiaires				
Saint-Léonard-de-Noblat	Implantation du train vapeur				Projet en cours
Saint-Léonard-de-Noblat	Modernisation du réseau d'eau potable CVM	902 100 €	225 525 €		
Saint-Léonard-de-Noblat	Requalification de l'îlot hôpital médiéval / ancien hôpital	4 000 000 €	600 000 €	200 000 €	1 115 000 € (fonds friche)
Saint-Léonard-de-Noblat	Agrandissement centre de secours	901 495 €	180 299 €		
Saint-Léonard-de-Noblat	Réaménagement du centre des finances publiques	449 571 €	134871,30 €	89 914,2 €	
Saint-Martin-Terressus	Rénovation énergétique de l'école				Projet décalé à 2023
Moissannes	Création d'un city-stade	57 770 €	17 331 €		17 331 € (ANS)
CC Portes de Vassivière	Rénovation de la Halle des Sports d'Eymoutiers	55 800 €	13 950 €		11 160 € (ANS)
CC Portes de Vassivière	Crèche de Peyrat-le-Château : Travaux d'isolation	50 000 €	6 000 €		Avenant 1
CC Portes de Vassivière	Rénovation énergétique bibliothèque Eymoutiers	125 650 €		37 695 €	Autres financement (CD87, ADEME etc.)
Bujaleuf	Rénovation énergétique de l'école				Projet décalé à 2023
Bujaleuf	Rénovation du centre bourg				Le projet n'a pas été réalisé en 2022

Nedde	Réseaux camping	147 384,91 €	36 846,23 €	
Saint-Julien-le-Petit	Création de deux logements adaptés au PMR	307 050 €	En cours d'instruction	92 115 € Récupéré en DETR 2023 suite modifications règlement
Sainte-Anne-Saint-Priest	Réhabilitation de logement locatif	130 890 €		39 267 €
Saint-Gilles-les-Forêts	Création de la halle/préau pour valorisation des patrimoines historiques, naturels et culturels	110 000 €	33 000 €	22 000 €
Linards	Extinction de l'éclairage public	40 000 €	8 000 €	
Linards	Création d'une salle aux abords du stade de football (club house + salles association)			
Sussac	Mise aux normes du plan d'eau			

La première année de mise en œuvre du CTRE a été difficile : aucun comité technique ou de pilotage n'a pu être organisé et le lien entre la Préfecture, les maîtres d'ouvrage et le PETR n'a pas été défini clairement. Les niveaux de complétude des fiches actions et les conditions de dépôt des dossiers sur la plateforme « démarches simplifiées » n'ont pas fait l'objet d'explications précises.

Pour l'ensemble de ces raisons, la coordination du contrat n'a pas été efficace.

Toutes ces problématiques ont été retravaillées pour 2023 à l'initiative du PETR. Un rendez-vous entre les élus du territoire et la Préfète a été organisé le 27 septembre 2022 et a permis de clarifier la mise en œuvre du contrat.

Une vingtaine de fiches actions devraient être inscrites au CRTE en 2023.

Un premier comité technique s'est réuni le 23 novembre 2022 pour analyser les projets à inscrire au CRTE pour l'année 2023. Un comité de pilotage se réunira début 2023.

• Contrat de Développement et de Transitions (CDT)

À la suite du Contrat de Cohésion et de Dynamisation 2018-2021 qui liait le PETR et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, l'année 2022 a été une année de transition pour permettre notamment la mise en place du Contrat de Développement et de Transitions 2022-2027.

Un comité technique s'est réuni le 9 septembre 2022 pour proposer un modèle de contrat, analyser les premiers projets publics ou privés à inscrire au contrat et définir les modalités de sa mise en œuvre.

Le comité de pilotage de validation du contrat s'est réuni le 24 octobre 2022.

Collectivités	Intitulé du projet	Montant de l'investissement	Montant prévisionnel CR-NA	Observations
Saint-Léonard de Noblat	Requalification de l'îlot « Ancien Hôpital » à Saint-Léonard-de-Noblat	3 000 000 €		En amorçage
Saint-Léonard de Noblat	Restructuration de l'îlot Victor Hugo	450 000 €		En amorçage
Saint-Léonard-de-Noblat	Mise en valeur de la collégiale			En amorçage
Saint-Léonard-de Noblat	Implantation du train vapeur à Saint-Léonard de Noblat	6 000 000 €		En amorçage
Communauté de communes de Noblat	Création d'une maison de Santé pluri professionnels à Saint-Léonard de Noblat			
Association Pollen (Le Châtenet-en-Dognon)	Création d'une maison de la châtaigne et du châtaignier, émergence d'une filière châtaigne à l'échelle du Pays Monts et Barrages			En amorçage Lauréat de l'AAP « Manufacture de proximité » de l'ANCT
Bujaleuf	Étude sur l'aménagement du centre-bourg de Bujaleuf	20 000 €	10 000 €	En amorçage
Association le monde allant vers...	Élargissement des activités sur la thématique de la transition écologique du Monde Allant Vers...	55 000 €	15 000 €	
La cité des insectes	Création d'une SCIC			En amorçage
Syndicat Lac de Vassivière	Développement de mobilités douces et décarbonées pour les touristes du lac de Vassivière	1 270 000 €		En amorçage
Neuvis Entier	Étude de requalification du centre bourg de Neuvis-Entier	25 000 €	12 500 €	Etude en cours
Neuvis Entier	Restauration de l'église de Neuvis-Entier	700 000 €	140 000 €	
Châteauneuf-la-Forêt	Réalisation d'un schéma directeur de l'aménagement de l'espace public de Châteauneuf-la-Forêt	30 000 €	15 000 €	Petite ville de demain

Châteauneuf-la-Forêt	Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du lac de Châteauneuf-la-Forêt	10 000 €	5 000 €	Les montants d'investissement et d'aide seront sans doute plus élevés.
Saint-Gilles-les-Forêts	Création d'une halle préau	140 000 €	24 000 €	
Association le Relais infos Services	Déploiement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire Monts et Barrages	61 700 €	En cours d'arbitrage	Chantier clé
Associations porteuses d'EBE	Création des Entreprises à But d'Emploi			
PETR du Pays Monts et Barrages	Dispositif : ACP Aides aux entreprises	1 333 333 €	200 000 €	
PETR du Pays Monts et Barrages	Dispositif : ACP Bilan conseils	45 600 €	20 000 €	
PETR du Pays Monts et Barrages	Dispositif : ACP Actions collectives			
PETR du Pays Monts et Barrages	Chef de projet	83 727 €	37 500 €	Sur la durée du contrat
PETR du Pays Monts et Barrages	Chargé de mission « Sports de pleine nature »	84 612 €	42 306 €	Sur la durée du contrat
PETR du Pays Monts et Barrages	Chargée de mission thématique GPECT	83 748 €	41 874 €	Sur la durée du contrat
PETR du Pays Monts et Barrages	Cheffe de projet économie, emploi, formation	95 756 €	47 878 €	Sur la durée du contrat
PETR du Pays Monts et Barrages	Chargée de mission LEADER	107 789 €	27 643 €	Sur la durée du contrat

Le Contrat de Développement et de Transitions a été présenté et validé en Comité syndical le 30 novembre 2022 et par les instances délibérantes des trois communautés de communes : le 29 novembre 2022 pour Briançonnais, le 1^{er} décembre 2022 pour Portes de Vassivière et le 13 décembre 2022 pour Noblat. Le contrat peut être alimenté au fil de l'eau avec de nouveaux projets.

✚ Programmes européens

▪ *Gestion et animation du programme LEADER 2014-2022*

- *Animation du CUCP en 2022*

Au 31 décembre 2022, le CUCP est composé de 8 élus titulaires (et 8 suppléants) pour le collège public, et de 9 titulaires (et 1 suppléant) pour le collège privé (accueil d'une nouvelle membre).

En 2022, quatre réunions du CUCP se sont tenues : le 28/02, le 16/05, le 05/07 (complétée par une consultation écrite) et le 17/10. Une consultation écrite (close le 22/12) a été mise en place à la suite de l'annulation d'une réunion (problème technique dans la salle).

Des modifications de la maquette financière ont été apportées au CUCP de décembre 2022 afin de pouvoir répondre aux dernières sollicitations (transferts entre fiches-actions).

Les membres du CUCP ont participé activement à l'évaluation du programme 14-20 et à la préparation de la candidature aux programmes 21-27.

- *Le programme LEADER 2022 de Monts et Barrages en chiffres*

	Maquette financière au 01/01/2022	Maquette financière au 31/12/2022
Fiche action 1 « numérique »	518 331 €	509 331 €
Fiche action 2 « circuits courts »	254 000 €	212 000 €
Fiche action 3 « Nouveaux services »	298 500 €	313 500 €
Fiche action 4 « pleine nature »	344 538 €	374 538 €
Fiche action 5 « culture »	479 375 €	495 375 €
Fiche action 6 « tourisme »	116 000 €	116 000 €
Fiche action 7 « environnement »	545 000 €	535 000 €
TOTAL	2 555 744 €	2 555 744 €
Fiche-action 9 « Animation du programme »	573 853,00 €	573 853,00 €

	Nombre de dossiers programmés en 2022	Nombre de projets sélectionnés (dont 7 ont été également programmés en 2022)	Nombre de dossiers payés en 2022
Fiche-action 1 "numérique"	0	0	3 (dont 1 dossier pour solde)
Fiche-action 2 "circuits courts"	8 (dont 1 déprogrammé)	5	1
Fiche-action 3 "nouveaux services"	3	2	2
Fiche-action 4 "pleine nature"	2	2	2
Fiche-action 5 "culture"	5	2	3
Fiche-action 6 "tourisme"	1	0	0
Fiche-action 7 "environnement"	8	2	14 (dont 1 dossier pour solde)
Total 19.2	27 (-1)	13	25
Fiche-action 8 "coopération"	0	0	0
Fiche-action 9 "animation du programme"	1	0	1

	Montant programmé en 2022	Montant déprogrammé en 2022	Montant payé en 2022	Montant sélectionné en 2022 (non programmé au 31/12/2022)
Sous-mesure 19.2 (actions)	398 113,47 €	21 646,61 €	427 347,84 €	155 800 €
Sous-mesure 19.4 (animation du programme)	61 124,69 €	2 176,42 €	40 775,04 €	0 €

État de la programmation 2014-2022 sous mesure 19.2 (actions)	
Enveloppe globale (19.2)	2 555 744,00 €
Total programmé 19.2 (2017-2022) <i>en tenant compte des désengagements</i>	2 179 091,73 €
Taux de consommation 19.2 (2017-2022)	85,26%
Total payé 19.2 (2018-2022)	1 566 887,17 €
Taux de paiement 19.2 (2018-2022)	61,31 %

	Nb de dossiers programmés 19.2	Nb de dossiers payés 19.2
2017	15	0
2018	15	9
2019	23	17
2020	19	19
2021	24	18
2022	27	25
TOTAL	124	88

Le montant total des dossiers sélectionnés et programmés atteint 2 425 761,73 € (soit 94.91 % de l'enveloppe totale).

Il reste 4 projets en « opérations envisagées » au 31/12/2022 : il s'agit de dossiers portés par des entreprises dans le cadre de l'ACP (action collective de proximité), en cours de constitution et qui n'ont pas encore été présentés en COPIL « ACP ». Les dossiers qui restent incomplets au 31/12/2022 le sont dans l'attente des délibérations de la Région Nouvelle-Aquitaine (Commissions permanentes de mars et avril 2023) ou parce que des retards ont été pris dans les autorisations de travaux (mise en accessibilité de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat par exemple). L'enveloppe est quasiment consommée sous réserve que tous les dossiers puissent être prêts dans les temps (c'est-à-dire transmis complets à l'AG le 30/04/2023).

À noter que 200 000 € avait été fléchés sur le dispositif ACP mais que les dossiers se sont avérés moins nombreux qu'espérés : compte tenu de la conjoncture économique, les entreprises ont peu de visibilité et investissent peu. Par ailleurs, certains dossiers ont pu être réorientés vers d'autres dispositifs d'aides également (en fonction de la nature des dépenses ou de leur montant).

- *Réseau des GALs*

Le GAL Monts et Barrages a participé aux réunions d'information et de concertation organisées par l'Autorité de gestion pour préparer la programmation 2021/2027. Elles se sont tenues sous forme de webinaires pour la plupart.

- *Animation du programme au sein du PETR*

L'animation du programme était assurée en 2022 par Cécile Kohut (1 ETP pour l'animation et la gestion du programme) et Isabelle Pécly (0,3 ETP pour une mission d'assistance à l'animation et la gestion). Isabelle Pécly a notamment participé à la mise en œuvre des actions « circuits courts dans la restauration collective » (organisation des formations et d'un événement le 1^{er}/06/2022) ainsi qu'au suivi des dossiers des entreprises dans le cadre des ACP.

Le PETR a également accueilli une stagiaire, Anaëlle Coiffard-Roy, pour travailler sur l'évaluation du programme d'avril à septembre 2022. Une version provisoire de son travail a été présenté au CUCP en juillet 2022.

La préparation de la candidature aux programmes 21/27 a été assurée par Maxime Roby (0,2 ETP) et soutenue au titre de la sous mesure 19.1 (« soutien préparatoire aux futurs programmes »).

- *Évaluation du programme 2014-2022*

Le GAL a souhaité conduire une évaluation de son programme, notamment afin de préparer sa candidature aux prochains programmes, mais aussi pour mieux comprendre les ajustements à apporter dans l'animation ou la gouvernance.

Cette évaluation a été pilotée par un petit groupe de travail (membres des collèges privé et public) et a porté sur plusieurs volets :

- des données quantitatives (analyse de données depuis le démarrage du programme jusqu'au 31/12/2021)
- des données qualitatives (sur la base d'un questionnaire transmis aux bénéficiaires)
- un atelier croisé conduit avec le GAL de la Châtaigneraie limousine sur la question de la gouvernance (animation, sélection, communication).

Le travail d'Anaëlle Coiffard-Roy a permis de mettre en forme un rapport d'évaluation reprenant ces différents éléments et de proposer une série de vidéos illustrant les projets soutenus par le programme sur différentes thématiques (qui seront diffusées en 2023).

- *Fin du programme 2014-2022*

2023 sera la dernière année de programmation avec un stock de 11 à 13 dossiers à programmer (dont 9 déjà sélectionnés et 2 à 4 dossiers d'entreprises dans le cadre des ACP). Ce sera aussi la première année des nouveaux programmes, ce qui aura une incidence sur la disponibilité de l'équipe pour l'animation et la gestion : Cécile Kohut ne sera plus qu'à 30 % sur le programme 2014-2022 mais passera à 70 % sur le 2021-2027, Isabelle Pécly restera à 30 % sur le 2014-2022 (ses missions étant concentrés sur les circuits courts et les ACP, 2 dossiers coordonnés par le PETR toujours en cours).

Le travail d'évaluation alimentera les réflexions pour l'installation du nouveau GAL, notamment pour revoir le règlement intérieur et les grilles de sélection. L'équipe du PETR s'appuiera sur les membres du CUCP actuel pour conduire ces travaux, constituer et animer les nouvelles instances.

- *Candidature pour le volet territorial des fonds européens.*

La méthodologie de conduite pour élaborer la Stratégie locale de Développement des programmes européens 2021-2027 a été validée à l'occasion du Bureau syndical du PETR du 12 janvier 2022.

Les propositions de la commission et du Conseil de développement ont été présentées, analysées et alimentées à l'occasion du Bureau syndical du 11 mai 2022. La Stratégie locale de Développement et la candidature ont été validées en Bureau syndical le 8 juin 2022 et votées par le Comité syndical le 22 juin 2022.



En plus des orientations du Projet de territoire 2021-2026 et des objectifs prioritaires, la définition du contenu de chaque fiche-action constitue la part du travail la plus importante ayant été menée entre janvier et mai 2022 durant la phase de concertation.

Chaque fiche-action résonne avec les enjeux définis et préfigure la mise en œuvre concrète de la Stratégie locale de Développement.

La Région, autorité de gestion des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine a sélectionné la candidature du Pays Monts et Barrages le 7 novembre 2022 (comité de suivi).

Entre novembre et fin décembre, le PETR a travaillé techniquement à la phase de conventionnement avec la Région et l'Union européenne (plafonnement des montants d'investissements dans les fiches actions, indicateurs de suivi, précisions sur les projets pouvant être soutenus, lignes de partage, etc.).

Objectif prioritaire 1

Valoriser les patrimoines et favoriser le développement culturel (Fiches-actions 1.1 à 1.5)

Fiche-action n° 1.1 - **Développer l'offre artistique et culturelle du territoire**

Fiche-action n° 1.2 - **Qualifier les équipements culturels**

Fiche-action n° 1.3 - **Valoriser les patrimoines**

Fiche-action n° 1.4 - **Préserver, restaurer, transmettre et valoriser les patrimoines naturels et la biodiversité**

Fiche-action n° 1.5 - **Préserver les paysages et restaurer la biodiversité**

Objectif prioritaire 2

Adapter et développer les services aux habitants (Fiches-actions 2.1 à 2.4)

Fiche-action n° 2.1 - **Faciliter l'accès des habitants à des services de qualité**

Fiche-action n° 2.2 - **Favoriser l'émergence de services de qualité**

Fiche-action n° 2.3 - **Développer et structurer les offres d'activités de pleine nature et de sport en plein air**

Fiche-action n° 2.4 - **Accompagner les événementiels de pleine nature**

Objectif prioritaire 3

Accompagner le développement de filières économiques locales et redynamiser les centres-bourgs (Fiches-actions 3.1 à 3.5)

Fiche-action n° 3.1 - **Favoriser l'attractivité économique du territoire**

Fiche-action n° 3.2 - **Faciliter l'émergence et le développement de projets relevant de l'ESS**

Fiche-action n° 3.3 - **Faire émerger et développer les initiatives favorisant le lien entre acteurs de l'alimentation**

Fiche-action n° 3.4 - **Qualifier l'offre touristique**

Fiche-action n° 3.5 - **Animer et coordonner les projets d'accompagnement de filières économiques locales et de redynamisation des centres-bourgs**

La perspective de mise en œuvre des nouveaux programmes européens sur Monts et Barrages a permis, dès 2022, un travail d'appui à l'émergence de projets qui pourront être soutenus au lancement de la programmation :

- Création d'un consortium d'acteurs sur la thématique de la forêt (cf. Valorisation des ressources),
- Réflexion sur la végétalisation des cours d'école, en lien avec le CAUE,

- Accompagnement de porteurs de projets : Compagnie « Le Singe » /Association les Abattoirs (Eymoutiers), commune de Châteauneuf-la-Forêt (aménagement des abords du lac), etc.

L'objectif est que le PETR puisse conventionner avec la Région N-A d'ici la fin du premier trimestre 2023 et ainsi installer le nouveau GAL dans le courant du deuxième trimestre.

• Petites Villes de Demain : mise en réseau, accompagnement des 3 lauréats

L'équipe technique du PETR a pu accompagner à leur demande les chefs de projet ORT/PVD à la fois pour la réalisation des diagnostics de territoire, l'animation de temps de réflexion/concertation destinés aux élus, habitants ou acteurs économiques et sociaux et se positionner dans l'accompagnement de la mise en œuvre d'actions inscrites dans les ORT. Le PETR fait par ailleurs le lien entre les projets inscrits dans les ORT et le CRTE, qui constitue le dispositif financier de ces projets.

Aucune réunion de mise en réseau n'a été réalisée dans la mesure où un réseau des Petites Villes de Demain existe à l'échelle du département de la Haute-Vienne.

La mobilisation des agents du PETR auprès des communautés de communes concernant les ORT est à géométrie variable et dépend de la volonté des chargés de missions à faire appel au PETR pour bénéficier d'un appui technique. Ainsi, la commune de Châteauneuf-la-Forêt et la communauté de communes Briance-Combade ont largement sollicité le PETR dans la phase de diagnostic et de concertation, puis dans la mise en œuvre des actions. La communauté de communes des Portes de Vassivière a sollicité le PETR sur les phases de diagnostic et de concertation, particulièrement sur la thématique économique. La communauté de communes de Noblat, au-delà des fiches actions CRTE, n'a pas sollicité le PETR.

• Remarques et analyse du bilan

Le PETR a pu, sur la base du Projet de territoire 2021-2026, constituer les contrats avec l'Europe, l'État et la Région N-A. La coordination de ces contrats permet au PETR d'avoir une connaissance fine des modalités d'accompagnement techniques et financières de ses partenaires.

La mise en place d'une conférence des financeurs, initiée en 2022 a vocation à permettre une analyse plus efficiente des plans de financements de chaque projet présenté.

Par ailleurs, le PETR peut accompagner la structuration des projets présentés pour qu'ils intègrent les orientations et les objectifs des contrats.

Le PETR, le CAUE 87, le PNR de Millevaches ou certaines communautés de communes développent l'appui à l'émergence de projets pour des collectivités qui se questionnent sur le développement de leur territoire. Ainsi, ils tentent d'initier des projets qui ont du sens sur des thématiques aussi diverses que la requalification urbaine de centre-bourg, l'approche paysagère d'une zone, le développement d'activités culturelles ou de pleine nature, le développement économique et social, etc. Cette façon de travailler permet aux collectivités de développer de nouvelles idées de projets, qui pourront trouver des sources de financements dans les contrats coordonnés à l'échelle du Pays. En 2022, les municipalités d'Augne, de Peyrat-le-Château, de Nedde, de Neuvic-Entier ou de Saint-

Méard ont préfiguré ce type de démarches, en plus des communes concernées par Petites Villes de Demain.

Stratégie et Contractualisations : Perspectives 2023

- ⇒ Projet de territoire : signature de la convention PNR Millevaches, suivi et bilan de la 2^e année du projet et de la Convention territoriale
- ⇒ CRTE : coordination et accompagnement des projets
- ⇒ CDT : coordination et accompagnement des projets
- ⇒ Programmes européens : gestion de la fin de programmation LEADER, animation de la programmation 2021-2027 (conventionnement avec l'Autorité de gestion, installation du nouveau comité du GAL Monts et Barrages et accompagnement des projets)
- ⇒ Petites Villes de Demain : accompagnement des ORT
- ⇒ Conseil de développement : groupes de travail thématiques et nouveaux membres

VALORISATION DES RESSOURCES

Guillaume MARTIN, chef de projet Pays d'art et d'histoire
Julie GRÈZE, adjointe au chef de projet Pays d'art et d'histoire
Aurélien CLAVREUL, chargé de mission Activités de Pleine Nature
Cécile KOHUT, animatrice-gestionnaire des programmes européens

Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)

- ⇒ PAH : Accueillir les différents publics (jeune public, habitants, touristes), publier des Focus et Explorateurs, préparer le travail sur le chemin de fer pour 2023, poursuivre le développement des partenariats
- ⇒ Activités de Pleine Nature : poursuivre les projets en cours (maillage du réseau de sentiers, GR de Pays, etc.) et le dispositif « Classes Sports Nature », développer les échanges interterritoriaux, développer les offres VTT, cyclo et équestre, entamer une réflexion sur la Vienne
- ⇒ Forêt et filière « bois » : entamer la réflexion et mettre en réseau les acteurs

Pays d'art et d'histoire

- Sensibiliser les habitants et inciter à un tourisme de qualité

- *Visites-découvertes et randonnées (programmation estivale)*

Le PAH a reçu 180 visiteurs lors des 13 visites, visites-lectures et randonnées organisées durant l'été 2022 soit 13,8 visiteurs de moyenne.

- en 2021 : 229 visiteurs – 19 visites et randonnées – 12,1 visiteurs de moyenne
- en 2020 : 134 visiteurs – 11 visites et randonnées – 12,2 visiteurs de moyenne
- en 2019 : 362 visiteurs – 19 visites et randonnées – 19,1 visiteurs de moyenne

Les résultats de 2022 auraient été légèrement supérieurs à ceux de 2021 sans la suppression des huit visites de la tannerie Bastin initialement prévues (pour environ 80 à 100 visiteurs potentiels), en raison de travaux d'électricité inopinés.

- *Visites classiques et thématiques* – 7 visites / 86 visiteurs / 12,3 visiteurs de moyenne
4 tours de ville : Saint-Léonard-de-Noblat (2 visites), Eymoutiers (1 visite) et Peyrat-le-Château (1 visite)
2 visites d'Eymoutiers (« collégiale et vitraux » et « chemin de fer »)
1 visite de Linards (avec un zoom sur le monument aux morts et le tramway)
- *Visites-lectures* – 3 visites / 48 visiteurs / 16 visiteurs de moyenne
1 visite-lecture aux Jardins du Mas-Maury (Rempnat) et 2 visites-lectures à Châteauneuf-la-Forêt (avec un zoom sur le tramway)
- *Randonnées* – 3 randonnées / 46 visiteurs / 15,3 visiteurs de moyenne
3 randonnées sur l'histoire et les paysages à Saint-Gilles-les-Forêts (bourg et Mont Gargan), Saint-Bonnet-Briance et Eymoutiers (avec un zoom sur le tramway et le chemin de fer pour les deux dernières).

L'objectif de lier les activités proposées dans le cadre du programme estival avec les autres actions portées par le PAH (exposition sur le chemin de fer, publication sur le monument aux morts de Linards, les vitraux et Francis Chigot notamment) est atteint.

▪ Animations particulières

Le PAH a reçu 443 visiteurs lors des 15 animations particulières organisées en 2022 soit 29,5 visiteurs de moyenne.

- en 2021 : 195 visiteurs – 11 animations – 17,7 visiteurs de moyenne
- en 2020 : 174 visiteurs – 11 animations – 15,8 visiteurs de moyenne
- en 2019 : 204 visiteurs – 5 animations – 40,8 visiteurs de moyenne

Le résultat de ce type d'animations reste par nature très fluctuant d'une année sur l'autre (tant en nombre qu'en fréquentation) car lié à des événements particuliers, organisés à la demande d'autres structures ou dans le cadre d'événements.

- *Petite Ville de Demain / Châteauneuf-la-Forêt* – 4 visites / 66 visiteurs
Visites réalisées le 26 février, 9 mars, 4 et 11 juin à Châteauneuf-la-Forêt, en partenariat avec la commune et la communauté de communes de Briançonnais
- *Le Printemps des Cimetières* – 1 visite / 7 visiteurs
1 visite du cimetière de Saint-Léonard-de-Noblat, sur le thème « Mémoires de Guerres » réalisée le 22 mai.
- *Fête de l'écotourisme / Bujaleuf* – 1 randonnée / 14 visiteurs
Randonnée réalisée le 15 mai, en partenariat avec la commune.
- *Partenariat Chœur de Saint-Léonard* – 1 visite / 72 visiteurs
Visite réalisée le 20 juin à Saint-Léonard-de-Noblat de jardin en jardin alternant patrimoine et chants Renaissance.
- *Partenariat Bibliothèque des Portes de Vassivière* – 2 conférences / 26 visiteurs
Conférences réalisées le 6 juillet à Bujaleuf et 14 septembre à Eymoutiers sur le thème des « Écoles » du Pays Monts et Barrages.
- *Journées européennes du Patrimoine* – 1 visite et 1 randonnée / 140 visiteurs
Visite réalisée le 17 septembre à Saint-Léonard-de-Noblat de jardin en jardin avec le Chœur de Saint-Léonard et randonnée « sur les pas des maquisards » réalisée le 18 septembre à La Croisille-sur-Briançonnais en partenariat avec la commune et l'ANACR du canton de Châteauneuf-la-Forêt.
- *Petites Cités de Caractère / Eymoutiers* – 2 visites / 60 visiteurs
Visites réalisées le 4 juillet à Eymoutiers dans le cadre des Rencontres nationales Petites Cités de Caractère, en partenariat avec la commune.
- *Partenariat ALEFPA Trail d'Eymoutiers* – 1 visite / 6 visiteurs
Visite d'Eymoutiers réalisée le 24 septembre dans le cadre de l'ALEFPA Trail d'Eymoutiers.
- *Journées nationales de l'Architecture* – 1 visite / 52 visiteurs
Visite des hôtels particuliers de Saint-Léonard-de-Noblat réalisée le 16 octobre en partenariat avec commune et la communauté de communes de Noblat (intégrée au *Mois de l'Architecture de Saint-Léonard-de-Noblat*).

▪ Animations « Groupes »

Le PAH a reçu 729 visiteurs lors des 29 visites réalisées pour les groupes en 2022 soit 25,1 visiteurs de moyenne.

- en 2021 : 535 visiteurs – 25 groupes
- en 2020 : 74 visiteurs – 5 groupes
- en 2019 : 990 visiteurs – 34 groupes

Sur la lignée de l'année 2021, la fréquentation et le nombre de groupes ont pratiquement retrouvés leurs niveaux d'avant la crise sanitaire du COVID-19.

Les demandes sont assez similaires aux années précédentes et se partagent entre Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat pour l'essentiel : 14 tours de ville d'Eymoutiers, 9 tours de ville de Saint-Léonard-de-Noblat, auxquels s'ajoutent 5 visites de la tannerie Bastin (à Saint-Léonard-de-Noblat) et 1 tour de ville de Peyrat-le-Château.



*Randonnée à Bussy
Eymoutiers*

*Visite-lecture aux Jardins de Mas Maury
Rempnat*



*Balade patrimoine et chants
Saint-Léonard-de-Noblat*

*Visite autour de la place
Linards*



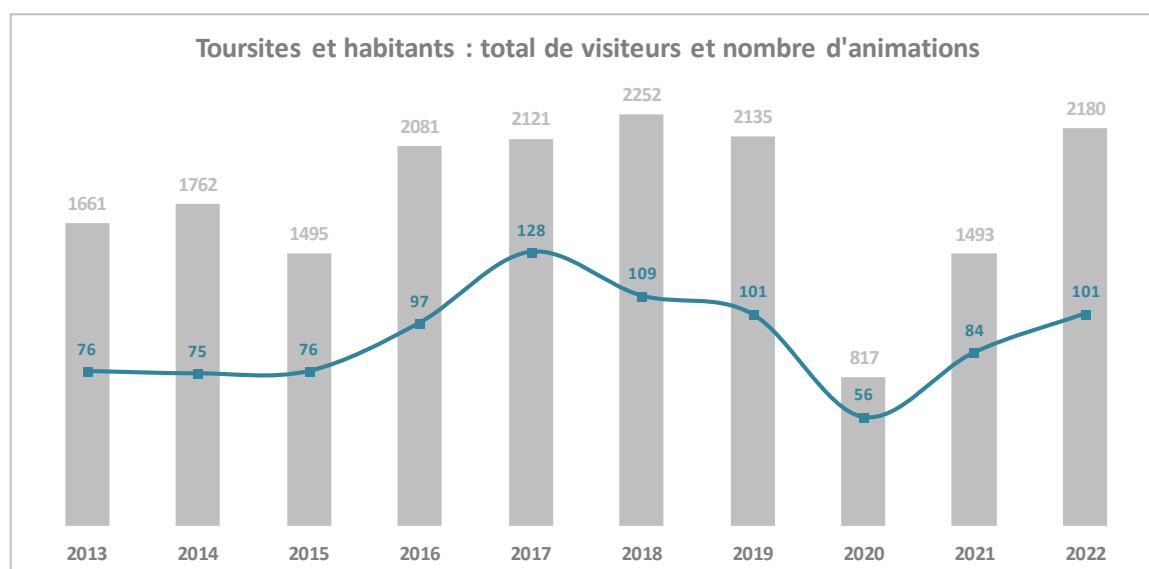
- *Publics empêchés*

Durant l'année 2022, 44 animations sur le thème du « patrimoine du Pays Monts et Barrages » ont été réalisées au sein de l'EHPAD de Saint-Léonard-de-Noblat (17 animations – 413 participants), l'accueil de jour de l'unité Alzheimer de celui de Bujaleuf (17 animations – 295 participants) et pour la première année au sein de l'EHPAD d'Eymoutiers (10 animations – 120 participants), prolongement du travail mené depuis 2015 pour les publics dits empêchés.

Le résultat est donc très satisfaisant si l'on considère le contexte sanitaire et le public visé : plusieurs séances prévues ont été annulées ou reportées en raison des différentes apparitions de cas de COVID-19 au sein de ces établissements.

- *Bilan général « Touristes et habitants »*

Au total, le Pays d'art et d'histoire a reçu 2 180 visiteurs lors des 101 animations organisées pour les habitants et les touristes en 2022.



Malgré quelques perturbations, la fréquentation et le nombre d'animations ont retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire du COVID-19, principalement portés par les actions menées en partenariat et par le nombre croissant d'animations réalisées pour les EHPAD.

- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme

- *Visites-découvertes*

Le PAH a reçu 96 jeunes lors des 3 visites-découvertes organisées en 2022 (en 2021 : 94 jeunes en 4 ; en 2020 : 192 jeunes en 5 ; en 2019 : 131 jeunes en 4) : visites ponctuelles d'1h30 à 2h.

- 1 visites de Saint-Léonard-de-Noblat pour le lycée Renoir de Limoges (24 jeunes)
- 1 visite sur le SPR et le patrimoine mondial à Saint-Léonard-de-Noblat pour un lycée de Créteil (47 jeunes)
- 1 visite « Les Sherlocks du patrimoine : le couvent des Ursulines » pour l'école d'Eymoutiers (25 jeunes) / en partenariat avec le Rectorat – la conseillère pédagogique arts visuels a sollicité le PAH comme référent local



*Projet Château
Saint-Méard*

*Jeu « Réseaux »
Eymoutiers*



*Atelier Petits Architectes
CIAP de Vassivière*

*Atelier « Petite Ville de Demain »
Châteauneuf-la-Forêt*



▪ *Ateliers-patrimoine*

Le PAH a reçu 82 jeunes lors des 4 ateliers organisés en 2022 (en 2021 : 292 jeunes en 12 ; en 2020 : aucun atelier ; en 2019 : 111 jeunes en 6) : ateliers ponctuels d'1h30 à 2h.

- 1 atelier « Petite Ville de Demain » pour l'école de Châteauneuf-la-Forêt (25 jeunes)
- 1 atelier « Résistance » pour l'école de La Croisille-sur-Briance (22 jeunes)
- 2 ateliers « Arts » pour l'école de Champnétery (35 jeunes)

▪ *Itinéraires pédagogiques*

Le PAH a reçu 183 jeunes lors des 8 Itinéraires pédagogiques organisés en 2022 (en 2021 : 273 jeunes en 11 ; en 2020 : aucune animation ; en 2019 : 42 jeunes en 1) : visites ponctuelles d'1h30 à 2h en partenariat avec un site du territoire (Le Moulin du Got à Saint-Léonard-de-Noblat et l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers).

- 1 atelier « Zoom Rivière » et 1 visite de Saint-Léonard-de-Noblat en partenariat avec le Moulin du Got, pour le collège de Limoges Jeanne d'Arc (52 jeunes)
- 6 tours de ville d'Eymoutiers en partenariat avec l'Espace Paul Rebeyrolle, pour l'école d'Ambazac (131 jeunes)

▪ *Projets de classes*

Le PAH a reçu 1 599 jeunes lors des 65 animations organisées en 2022 (en 2021 : 1 108 jeunes en 54 ; en 2020 : 724 jeunes en 30 ; en 2019 : 1 512 jeunes en 61) : visites et ateliers sur un thème unique, réparties sur plusieurs séances et/ou plusieurs classes et/ou plusieurs établissements.

- École de Peyrat-le-Château / PS à CE1 / 2 classes / « Bois et forêt » / 4 séances / 71 jeunes
- École de Bujaleuf / PS à CE1 / 2 classes / « Forêt et loup » / 4 séances / 62 jeunes
- École Saint-Martin-Terressus / PS à CE1 / 2 classes / « Patrimoine » / 6 séances / 135 jeunes (en partenariat avec la mairie)
- École de Châteauneuf-la-Forêt / CE2 à CM2 / 3 classes / « Personnages célèbres : trouvons un nom à notre école » / 12 séances / 290 jeunes (en partenariat avec la mairie)
- Collège de Saint-Léonard-de-Noblat / 6^e / 2 classes / « Ville du futur » / 6 séances / 158 jeunes (dont 1 séance en partenariat avec l'EHPAD)
- École d'Eymoutiers / CE1-CE2 / 1 classe / « L'habitat dans le monde » / 2 séances / 37 jeunes
- École d'Eymoutiers / PS à MS / 2 classes / « Forêt » / 3 séances / 52 jeunes
- École Eymoutiers / GS / 1 classe / « Paysage » / 2 séances / 40 jeunes
- École d'Eymoutiers / CE1-CM1 / 1 classe / « Moyen Âge » / 3 séances / 80 jeunes
- École de La Geneytouse / PS à CE1 / 4 classes / « Château » / 6 séances / 287 jeunes
- École d'Eybouleuf / CE2 à CM2 / « Dates du calendrier » / 3 séances / 70 jeunes
- École du Châtenet-en-Dognon / CE2 à CM2 / « Forêt de Bord : création d'un sentier d'interprétation » / 2 séances / 58 jeunes (projet sur 2 ans en partenariat avec la mairie, le CEN et l'ONF)

----- Vacances estivales -----

- École de Nedde / GS à CM2 / 1 classe / « Bois et forêt » / 1 séance / 14 jeunes
- École de Peyrat-le-Château / CP à CM2 / 2 classes / « Bois et forêt » / 2 séances / 35 jeunes
- École de Bujaleuf / CP à CM2 / 2 classes / « Bois et forêt » / 2 séances / 42 jeunes
- École d'Eymoutiers / CE1 / 1 classe / « Bois et forêt » / 1 séance / 24 jeunes
- Écoles d'Eybouleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Moissannes / CE2 à CM2 / 7 classes / « Musique derrière ma porte » (création d'un CD sur le patrimoine local) / 6 séances / 144 jeunes (en partenariat avec le Rectorat – les conseillères pédagogiques musique et arts visuels ont sollicité le PAH comme référent local)

▪ *Les Vacances des 6/12 ans, Mini'Pat 3/6 ans et Visites en famille*

Le PAH a reçu 74 visiteurs lors des 5 animations organisées en 2022 (en 2021 : 27 visiteurs en 2 ; en 2020 : 13 visiteurs en 1 ; en 2019 : 138 visiteurs en 6) : visites ou ateliers pour les individuels de 3 à 6 ans ou de 6 à 12 ans et leurs accompagnateurs.

- Bibliothèque d'Eymoutiers (partenariat) / « Résistance » avec le jeu de société Réseaux créé par le Musée de la Résistance de Limoges / 14 participants
- Saint-Léonard-de-Noblat / « La Gare » / 11 participants
- Sauviat-sur-Vige / « Mini'Pat : le vitrail » / 13 participants
- Peyrat-le-Château / « Le vitrail » / 22 participants
- Beaumont-du-Lac – CIAP de Vassivière (partenariat) / « Petits architectes » / 14 participants

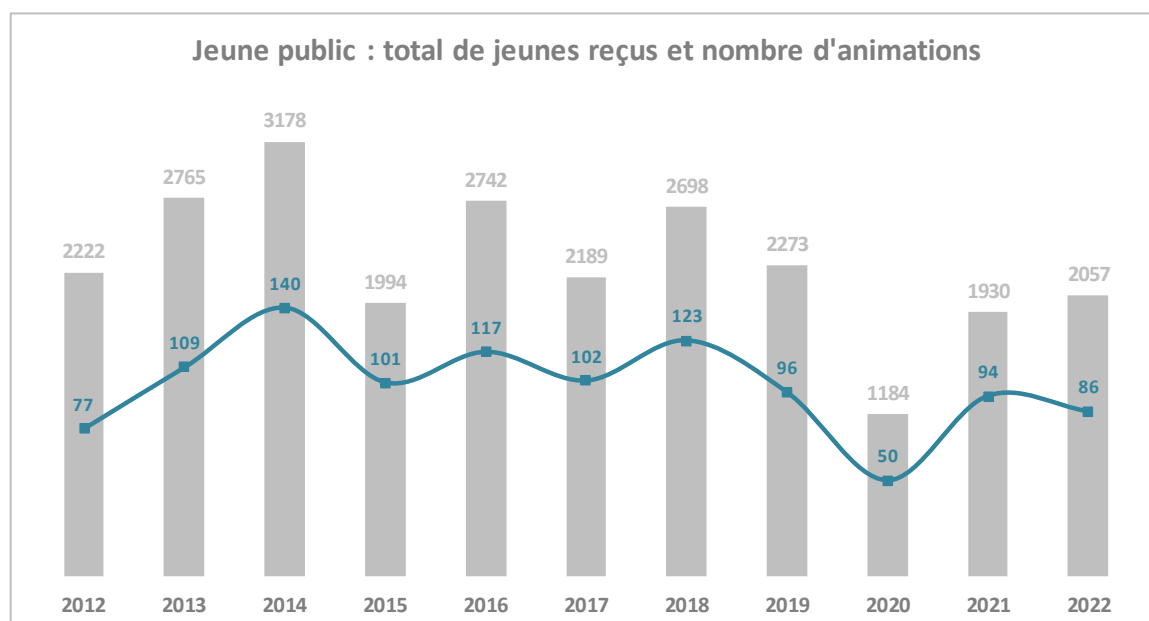
▪ *Activités périscolaires*

Le PAH a reçu 23 jeunes lors de l'unique animation organisée en 2022 (en 2021 : 136 jeunes en 11 ; en 2020 : 255 jeunes en 14 ; en 2019 : 311 jeunes en 17) : ateliers hebdomadaires limités à une période scolaire par commune.

- Mairie de Saint-Martin-Terressus / CE1-CE2 / « Arts » / 1 séance / 23 jeunes

▪ *Bilan général « Jeune Public »*

Au total, le Pays d'art et d'histoire a reçu 2 057 jeunes lors des 86 animations organisées pour le jeune public en 2022.



Comme les années précédentes, la fréquentation des activités du Service éducatif a été portée par les projets de classe ou d'école qui représentent près des trois quarts de l'ensemble. En 2022, 84% des jeunes reçus sont issus du Pays Monts et Barrages (84% en 2021, 86% en 2020 et 95% en 2019).

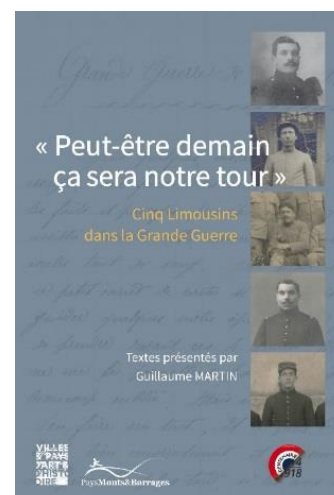
✦ Porter des actions de valorisation du patrimoine

▪ *Centenaire de la Première Guerre mondiale*

Édité en 2019 à 500 exemplaires, ce livre d'environ 450 pages rassemble les carnets de cinq soldats, liés au territoire pour y être nés ou y avoir vécu : Ernest AYMARD (Saint-Léonard-de-Noblat), Jacques BIRON (Cheissoux / Bujaleuf), André BOUSQUET (Linards), Jean LAJAT (Saint-Léonard-de-Noblat) et Joseph MAYNE (Eymoutiers). Ces carnets ont été transcrits, annotés et commentés par Guillaume MARTIN.

La publication de cet ouvrage a notamment été financée dans le cadre du programme européen LEADER.

Débutée en juillet 2019, la vente de l'ouvrage s'est poursuivie en 2022 : 100 exemplaires distribués gratuitement et 137 ex. vendus en 2019 ; 77 ex. vendus en 2020 ; 35 ex. vendus en 2021 ; 6 ex. vendus en 2022.



▪ *Publications*

Le Pays d'art et d'histoire a réalisé 4 publications comme indiqué dans le prévisionnel des actions 2022. Le thème de deux de ces publications a dû être modifié en cours d'année. En effet les deux publications (Focus et Explorateurs) prévues sur le site du Mont Gargan ont dû être reportées en raison des aménagements prévus dans les années à venir par le Département de la Haute-Vienne susceptibles d'en modifier certains aspects. Ils ont été remplacés par un Focus sur le vitrail et un Explorateurs sur les souvenirs du milieu du XX^e siècle en lien étroit avec les autres activités du Pays d'art et d'histoire.

- **FOCUS Francis Chigot – Maître verrier** : Publication réalisée en partenariat avec la Ville d'art et d'histoire de Limoges et l'association Francis Chigot (avec un apport iconographique important du Service régional de l'Inventaire) présentant la vie et l'œuvre du maître-verrier limougeaud dont la famille est originaire de Saint-Léonard-de-Noblat. La partie générale (biographie) a été rédigée par Martine Tandeau de Marsac de l'association Francis Chigot, la Ville d'art et d'histoire a rédigé la partie zoom sur les œuvres du maître-verrier à Limoges (et s'est chargée de l'impression à 1 500 exemplaires) et le Pays d'art et d'histoire a rédigé la partie zoom sur le Pays Monts et Barrages (et s'est chargée de la mise en page de la publication). La publication, mise en ligne en octobre sur le site internet du PAH à l'occasion de l'inauguration de l'exposition Francis Chigot au Musée des Beaux-Arts de Limoges, vient compléter l'offre de publications autour de Francis Chigot (biographie et catalogue d'exposition) par son caractère local, sa gratuité et sa diffusion aisée.
- **FOCUS Le monument aux morts de Linards** : Publication réalisée à la suite de la restauration de son monument aux morts par la commune de Linards, pour présenter son histoire, son sens et sa restauration. Le Pays d'art et d'histoire s'est chargé du travail de recherche et de la réalisation de la publication qui sera imprimée par la commune en vue d'une distribution auprès de ses habitants principalement.
- **FOCUS Vitrail** : Publication de 20 pages présentant les vitraux du Pays Monts et Barrages du Moyen Âge jusqu'aux vitraux contemporains (2 000 exemplaires).

- *EXPLORATEURS Souvenirs du milieu du XX^e siècle* : Publication de 24 pages à destination du jeune public reprenant l'essentiel de l'exposition réalisée par le Pays d'art et d'histoire en 2020 en partenariat avec les EHPAD de Saint-Léonard-de-Noblat et Bujaleuf.

▪ *Recherches et participations*

Sans souci d'exhaustivité, le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages a aussi mené ou participé aux actions de valorisation suivantes :

- *Recherches sur le chemin de fer* : le service animation a débuté en 2020 un travail de recherches sur l'histoire du chemin de fer (et du tramway) sur le territoire de Monts et Barrages entre 1850 et 1950, dans l'espoir d'aboutir à une valorisation du sujet sous plusieurs formes (exposition, publication, visites, etc.) à partir de 2022.
- *Rando Millevaches* : le service animation (en particulier Philippe Radonnet et Julie Grèze) a participé à alimenter le site Rando Millevaches en descriptifs des points d'intérêt des circuits de randonnée proposés sur le site.
- *Photothèque du Pays Monts et Barrages* : poursuite de l'intégration de photos au sein de la photothèque du Pays Monts et Barrages.

▪ *Partenariats*

Comme chaque année, le PAH a particulièrement axé son activité sur des actions menées en partenariat. Certaines d'entre elles ont déjà été évoquées plus haut, et nous nous contenterons de lister ci-dessous les principales :

- *Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard* : comme ces dernières années, le chef de projet PAH a participé directement aux travaux de recherches, de publication et de valorisation de l'histoire de la ville en tant que secrétaire de l'association.
- *Moulin du Got* : aide à la création d'ateliers pédagogiques et à la réalisation de visites du Moulin du Got.
- *ANACR de Châteauneuf-la-Forêt* : poursuite d'un travail commun de valorisation d'un chemin de randonnée à La Croisille-sur-Briance notamment.
- *CIAP de Vassivière* : préparation et mise en place d'une animation 6-12 ans sur l'architecture.
- *Réseau des bibliothèques des Portes de Vassivière* : réalisation de deux conférences sur les écoles à Bujaleuf et Eymoutiers ; atelier commun sur la Résistance.
- *Association Chigot* : participation du chef de projet PAH en tant que membre du bureau de l'association (en charge des relations avec les Villes et Pays d'art et d'histoire) et réalisation du FOCUS Francis Chigot.
- *SPL Terres de Limousin* : participation de l'adjointe du chef de projet PAH comme membre du comité technique.
- *SPR / Patrimoine mondial* : participation aux comités locaux des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat et au comité local du Plan de Gestion de la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat (UNESCO).

Des actions partenariales ponctuelles ou de long cours ont de plus été menées avec certaines mairies et communautés de communes du territoire en 2022 :

- *Augne* : participation au projet de revitalisation du bourg (en lien avec le PETR et le CAUE 87).

- *Châteauneuf-la-Forêt* : participation et réalisation de plusieurs ateliers dans le cadre de Petite Ville de Demain (en lien avec la CC Briance-Combade, le PETR et le CAUE 87).
- *La Croisille-sur-Briance* : création de contenu pour le nouveau chemin de randonnée le Circuit des maquisards et randonnée d'inauguration à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine ; participation à la fête de la Libération organisée par la commune le 8 mai.
- *Le Châtenet-en-Dognon* : poursuite du projet de valorisation de la forêt de Bord (en lien avec l'école, le CEN et l'ONF).
- *Neuvic-Entier* : participation au projet de revitalisation du bourg (en lien avec le PETR et le CAUE 87).
- *CC de Noblat* : participation au Mois de l'Architecture porté par la communauté de communes.

Des participations ou des actions partenariales ont de plus été menées dans le cadre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » en 2022 :

- Finalisation du projet de publication commune avec la VAH de Limoges et l'Association Chigot sur l'œuvre de Francis Chigot.
- Présentation des animations liées aux EHPAD par l'adjointe du chef de projet PAH auprès de l'association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire section de Nouvelle-Aquitaine.
- Participation aux réunions des animateurs des VPAH organisées par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

▪ *Formation*

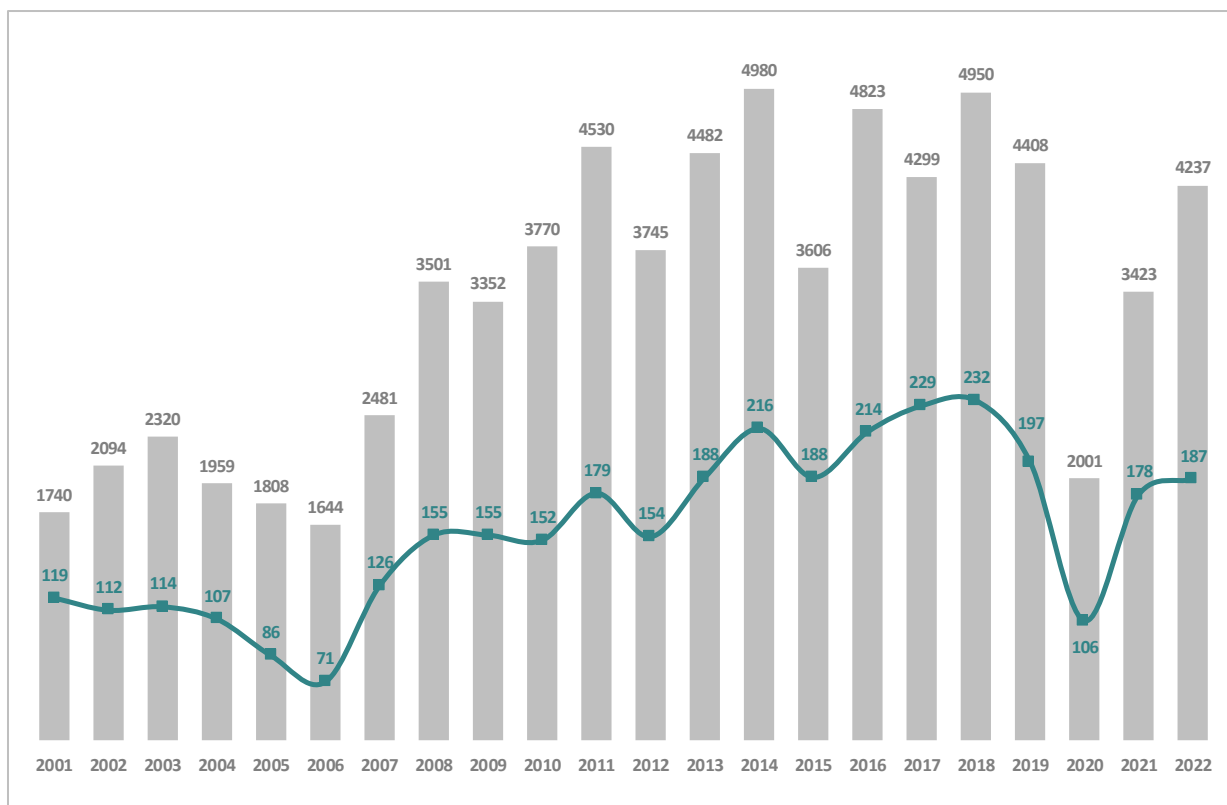
Révision de la Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) pour l'adjointe du chef de projet et le principal guide-conférencier du PAH.

▪ *Communication*

La communication autour des animations et des actions s'est essentiellement développée sur le site internet du PAH Monts et Barrages, la page Facebook du PAH, des articles dans la presse locale (Le Populaire du Centre notamment) et des interventions dans les médias locaux (France Bleu Limousin essentiellement). Participation au Guide du Routard de Millevaches.

• Bilan général des animations du PAH

Le bilan de l'année 2022 est très positif, l'ensemble des objectifs fixés ayant été atteints : le nombre d'animations réalisées et la fréquentation sont revenus à un niveau sensiblement identique à la période avant COVID-19, les publications prévues ont été réalisées, le travail sur le chemin de fer s'est poursuivi de façon productive et les partenariats ont été, comme les années précédentes, au cœur de l'action du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages.



Fréquentation totale et nombre d'animations 2001-2022



Remise des trophées du 10^e anniversaire du prix de l'Audace Artistique et Culturelle au projet « Du nid à la vannerie », porté par les écoles des Portes de Vassivière, et plus particulièrement les écoles primaires de Peyrat-le-Château et de Nedde, avec l'académie de Limoges, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages (1^{er} juin 2022 – Institut de France).

Activités de Pleine Nature

✦ Densifier et mailler le réseau de sentiers

La recherche de chemins ruraux (analyse foncière, confrontation terrain), l'étude de boucles d'intérêt ou de liaisons, la présentation aux élus des projets, la mobilisation des associations locales, etc. représentent un temps d'animation important.

Plusieurs nouveaux projets de circuits de randonnée accompagnés par le PETR ont ainsi été présentés en commission PDIPR le 22 septembre. Les communes concernées sont : le Châtenet-en-Dognon, Saint-Gilles-les-Forêts (x2), Saint-Paul et Saint-Léonard-de-Noblat (x2). D'autres projets moins aboutis et à des stades d'avancement différents sont en réflexion avec les élus des communes de Bujaleuf, de Cheissoux, de Champnétery, de Saint-Paul, de la Geneytouse, de Saint-Denis-des-Murs, de Masléon, de Roziers-Saint-Georges et de Saint-Léonard-de-Noblat.

Le suivi du réseau de sentiers par l'intermédiaire notamment de l'application Suricate (gestion de signalements d'usagers) a permis d'intervenir et corriger des problèmes d'ordre environnementaux (47%), de mise en sécurité (29%), des conflits d'usage (12%) ou encore des problèmes de balisage ou de signalétique (12%). 96% des signalements du territoire du Pays Monts et Barrages ont été pris en charge par le PETR en 2022. 56% sont résolus, 12% sont en cours de traitement par les communes concernées, 25% sont pris en compte et attendent un retour des élus locaux quant à leur possibilité d'intervention, 6% n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie (visite terrain, recherche des propriétaires concernés, etc.).

✦ Développer les offres

- *Itinérance – GR de Pays Monts et Barrages en Limousin* : depuis 2020, le PETR du Pays Monts et Barrages et le Comité départemental de la randonnée pédestre de la Haute-Vienne (CDRP) travaillent conjointement à la création d'un GR de Pays. Il s'agit d'une itinérance labellisée par la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP). Le dossier d'avant-projet déposé en début d'année 2021 a reçu un avis très favorable mi-février 2021 par le groupe d'homologation et de labellisation de la FFRP. En septembre, le PETR et le CDRP ont signé une convention de partenariat précisant les rôles des deux partenaires pour mener à bien ce projet. Ce projet nécessite l'implication des communes et des communautés de communes du territoire. En effet, outre le volet administratif de classement de l'itinéraire, il est aussi nécessaire de disposer d'un itinéraire 100% public empruntant des chemins ruraux et des voies communales, mais aussi des chemins régulièrement entretenus et des étapes cohérentes tant en distance qu'en services pour les randonneurs. Des travaux d'ouverture de chemins, des échanges fonciers permettant de régulariser le passage sur certaines parcelles sont encore nécessaires. Les communes de Saint-Léonard-de-Noblat, d'Eymoutiers et de Beaumont-du-Lac représentent un enjeu important mais les actions foncières tardent à être mises en œuvre localement même si l'engagement des mairies n'est pas remis en question. Des actions foncières sont aussi en bonne voie de finalisation sur les communes de Cheissoux et de Linards. La commune de Bujaleuf a également aménagé un franchissement sur le cours d'eau de Bospertus et les communes de Linards et de Saint-Bonnet-Briance ont pris en charge l'ouverture d'un chemin rural laissé à l'abandon.

La commission PDIPR du 22 septembre a validé l'inscription du GR de Pays et l'étude des dossiers communaux est en cours d'instruction par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.



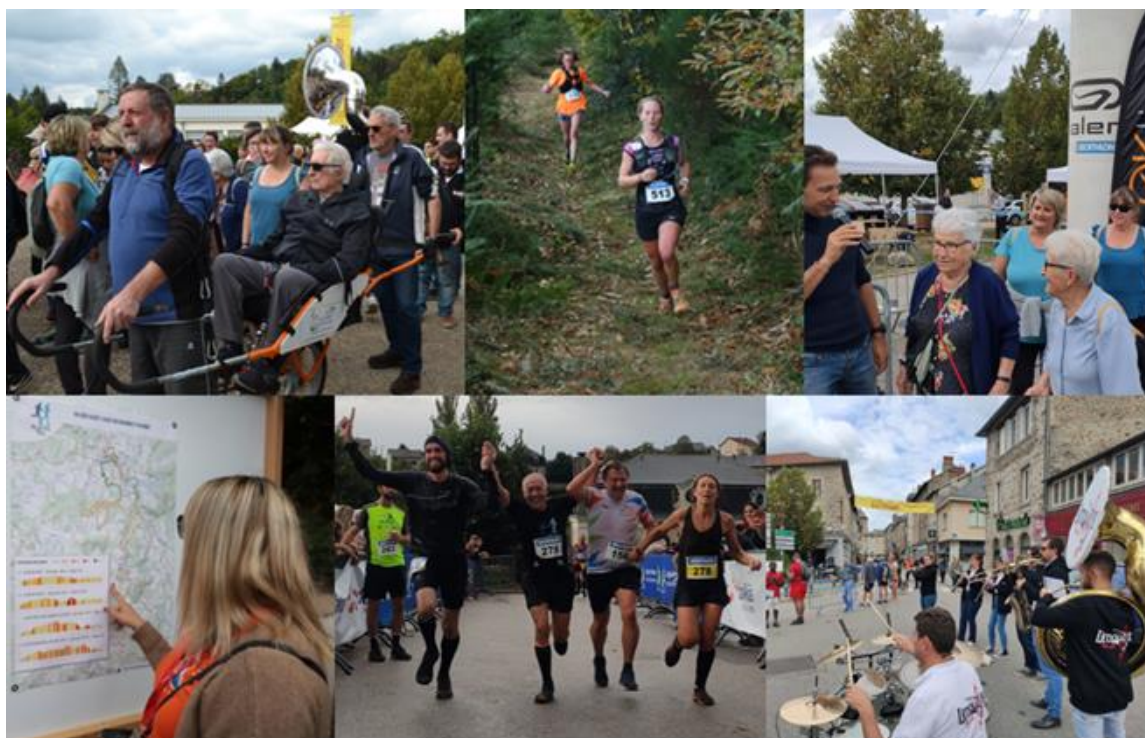
- *Le développement d'une offre VTT* sur le territoire de la CC de Noblat et autour des monts d'Auriat s'est poursuivi en 2022. Après un temps de validation des itinéraires au printemps avec les différents partenaires, l'achat du matériel a été organisé par le PETR durant l'été puis la mise en place du balisage des six nouveaux circuits a pu être réalisée par le club de VTT Miaulétou durant l'automne. En partenariat avec l'Office de Tourisme de Noblat, la promotion de ces circuits est en cours de réalisation.



- *Le PETR s'est engagé fin 2021 à contribuer au projet de l'ALEFPA* pour créer un évènement sportif autour du trail, du handicap et de l'inclusion. Pour mener à bien ce projet, l'ALEFPA s'est associée à de nombreux partenaires (acteurs institutionnels, membres d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT), traileurs, entreprises,

associations et bénévoles) pour créer la première édition de l'ALEFPA Trail à Eymoutiers. Le PETR a contribué à l'organisation de l'évènement et a facilité certains partenariats. Ce sont près de 1 000 participants, randonneurs et trailers, qui ont pu profiter du cadre d'Eymoutiers et de ses alentours le 24 septembre dernier.

Le mode de gouvernance et son modèle participatif est aussi une expérience œuvrant à la modification des représentations sur les personnes en situations de handicap dans l'objectif de favoriser leur intégration.



- *L'accompagnement de projets d'aménagements outdoor de loisirs* est en cours sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt (pumptrack, terrain multisports, parcours de santé, cheminements piéton). Initié en 2021, le projet de pumptrack en enrobée et la création de trois pistes de descente VTT sur la commune de Champnétery a été inauguré fin mai 2022 et propose un espace ludique pour les cyclistes. Cet espace est aussi l'un des points de départ des circuits VTT mis en œuvre en 2022.



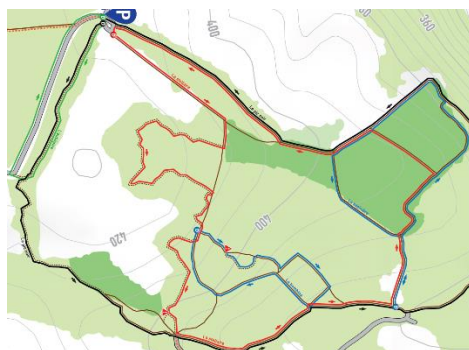
- *Avec la mise en œuvre de la V56 et de la V93*, les offices de tourisme souhaitent disposer d'itinéraires locaux à la journée. Fin 2022, le PETR a proposé un cahier des charges aux clubs locaux afin de collecter différentes propositions de parcours. Les tracés collectés feront l'objet d'une analyse au regard des critères de pente, de dénivelé cumulé et de difficulté, de la fréquentation routière et de la distance parcourue.

✦ Sensibiliser et communiquer

- *Rando-Millevaches* : en s'associant au PNR de Millevaches en Limousin et aux 13 autres partenaires du projet Rando-Millevaches, le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé dans une démarche de structuration de l'offre de randonnée afin de valoriser le territoire et ses patrimoines et s'ancre dans un territoire plus vaste de 6 650 km², centré sur la Montagne limousine, aux portes de Limoges, de Guéret et de Tulle.

En partenariat avec les trois communautés de communes du PETR et de leurs offices de tourisme, le chargé de mission accompagne ces derniers pour faciliter la valorisation de l'offre de randonnée et des patrimoines. Il est associé à chaque comité technique et comité de pilotage du projet.

- *Le circuit « Sur les pas des maquisards »*, initié en 2021 avec la commune de La Croisille-sur-Briance et l'ANACR, a été inauguré lors des commémorations du 8 mai. Une randonnée accompagnée et commentée par le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages, a aussi été proposée pour les journées du patrimoine en septembre. L'occasion pour le PETR de mettre en avant les patrimoines et les faits historiques du territoire et d'approfondir les contenus proposés sur Rando-Millevaches.
- *En lien avec la promotion des itinéraires de randonnée et des patrimoines*, le PETR s'est engagé dans une démarche de collecte des services utiles aux randonneurs (toilettes, aires ou tables de pique-nique, points d'eau potable). Cette base de données viendra alimenter la base OpenStreetMap et les fonds cartographiques associés ainsi que l'outil Rando-Millevaches.
- *Classes Sports Nature* : ce dispositif du PETR permet de sensibiliser à l'environnement qui les entoure les élèves des écoles primaires du territoire du PETR du Pays Monts et Barrages par la pratique sur le temps scolaire, d'activités de pleine nature telles que, le VTT, le canoë-kayak, le paddle, le tir à l'arc ou encore la course d'orientation. 8 classes par an sont sélectionnées à la suite de l'appel à candidatures organisé par le PETR. Le chargé de mission rencontre ensuite chaque enseignant pour valider le projet pédagogique et le lieu de pratique et missionne ensuite son prestataire.
- *Savoir rouler à vélo* : le PETR souhaite pouvoir proposer à l'avenir ce dispositif aux des écoles de son territoire. Il encourage son prestataire, le CKE, à se former afin de pouvoir proposer cet apprentissage et accompagne en parallèle la CC de Noblat qui souhaite former des agents de sa collectivité à ce dispositif.
- *Aménagement et promotion de la forêt communale de Lifarnet (Saint-Léonard-de-Noblat)* : définition des parcours trial VTT et trail, organisation et commande du matériel, suivi de la mise en œuvre.



Forêt et filière « bois »

À l'occasion de l'élaboration de la candidature pour porter un programme européen 2021-2027, le PETR a réuni différents acteurs autour de la thématique de la forêt tels que l'association l'Aubraie, le CRPF Nouvelle-Aquitaine, le PNR de Millevaches, le CEN Nouvelle-Aquitaine, le GDF Monts et Barrages, des communes forestières, etc. Leur réflexion a permis d'alimenter la Stratégie locale de Développement présentée dans la candidature 2021-2027 mais aussi de poser les bases d'un projet à mener à l'échelle du Pays, intitulé « programme pilote pour une forêt d'avenir ». Ce groupe a été de nouveau réuni le 18 septembre puis le 21 novembre 2022 pour y travailler.

À partir d'un diagnostic partagé, le consortium s'est fixé 3 grands objectifs : informer et sensibiliser les propriétaires forestiers du territoire sur les enjeux d'une gestion durable de la forêt, appuyer les propriétaires dans leurs démarches (conseils de gestion, mobilisation d'aides, etc.), accompagner le regroupement de propriétaires. Ce programme pilote sera lancé en 2023. Il reposera sur une gouvernance partagée entre tous les acteurs à l'initiative du projet.

Valorisation des Ressources : Perspectives 2023

- ⇒ PAH : publication (Ostensions), programme d'activités, exposition « Chemin de fer », réorganisation du service (départ à la retraite de Philippe Radonnet)
- ⇒ Activités de Pleine Nature : poursuite des projets en cours (maillage du réseau de sentiers, GR de Pays, etc.) et du dispositif « Classes Sports Nature », développement des échanges interterritoriaux, développement des offres VTT, cyclo et équestre, poursuite de la réflexion sur la Vienne
- ⇒ Forêt et filière « bois » : programme-pilote pour une forêt d'avenir

Maxime ROBY, chef de projet
Victoria MARTIN, chargée de mission Emploi-Formation
Lou PÉRICAT, prestataire Association Interconsulaire
Cécile KOHUT, animatrice-gestionnaire LEADER

Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)

- ⇒ Animation économique : accompagner les porteurs de projets publics et privés, mettre en œuvre l'Action Collective de Proximité (ACP)
- ⇒ ADECT Mille Sources : débiter le travail sur la filière des cafés/hôtels/restaurants, poursuivre la mise en place d'actions sur la filière bois
- ⇒ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : faire aboutir la candidature pour une première EBE sur le territoire
- ⇒ Circuits courts dans la restauration collective : mettre en œuvre le plan d'actions et d'accompagnement des cantines et débiter la réflexion sur la mise en place d'un programme alimentaire territorial
- ⇒ Économie sociale et solidaire : mettre en œuvre la convention de partenariat signée avec la CRESS N-A

Animation économique

En 2022, l'animation est assurée, pour la dernière année, par une prestation de l'association Interconsulaire de la Haute-Vienne.

Les axes d'animation sont les suivants :

- Accompagner les démarches de revitalisation de centres-bourgs
- Développer l'utilisation de productions issues des circuits courts et/ou de proximité
- Favoriser, accompagner l'émergence, le renforcement de filières
- Accompagner les porteurs de projets et les entreprises
- Accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets économiques
- Co-animer la fiche-action 3 du programme LEADER (0,3 ETP)

✦ Accompagner les porteurs de projets publics

- *Poursuite de l'accompagnement de la CC des Portes de Vassivière à la définition de sa stratégie de développement économique en lien avec son projet de territoire en cours de définition dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain » :*

En concertation avec la chargée de mission Petite Ville de Demain, une méthodologie a été définie en 2021 afin d'associer les différentes parties prenantes du territoire à ce travail (élus, entreprises, associations, etc.). Les deux premiers ateliers, coanimés par le PETR en 2021, ont permis d'établir un diagnostic partagé et d'identifier les enjeux en matière de

développement économique sur différentes filières (commerce, agriculture, construction, industrie, services, etc.). En 2022, un nouvel atelier a été organisé en février afin de valider les orientations stratégiques en matière de développement économique et d'entamer la réflexion sur les actions à mener à l'échelle de l'intercommunalité. La chargée de mission développement économique du PETR a contribué, avec la cheffe de projet Petite Ville de demain, à la rédaction des fiches actions en lien avec le développement économique. En 2023, il s'agira d'accompagner la collectivité à la mise en œuvre/animation des actions validées par les élus.

- *Poursuite de l'accompagnement de la commune d'Eymoutiers à la requalification d'un hôtel restaurant communal*

Le PETR a été sollicité en 2021 par la commune afin de l'accompagner dans la recherche d'un nouvel exploitant pour l'hôtel restaurant dont elle est propriétaire, avec la volonté de donner une orientation plutôt haut de gamme à ce lieu compte tenu de la carence de l'offre sur ce type d'activité localement.

En 2021, une méthodologie et un calendrier prévisionnel avaient été établis par le groupe de travail constitué d'élus et de techniciens, dont la chargée de mission développement économique fait partie. Une consultation avait été lancée fin 2021 pour sélectionner un prestataire afin de réaliser une étude d'opportunité économique sur le développement de cette activité sur la commune.

En 2022, le prestataire a été sélectionné et des réunions de cadrage de la prestation ont été organisées. La première partie de l'étude d'opportunité économique a été réalisée et a fait l'objet d'une restitution auprès du groupe de travail. Enfin, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'identifier le/les futur(s) exploitant(s) du lieu. Plusieurs porteurs de projet ont déposé des dossiers de candidature. L'année 2023 devra permettre de sélectionner le porteur de projet retenu, de finaliser l'étude d'opportunité, d'accompagner le porteur de projet dans son installation et de réaliser les travaux/aménagements dans le bâtiment, en concertation avec le nouvel exploitant.

- *Accompagnement de la commune de Bujaleuf pour ses actions de revitalisation*

La commune de Bujaleuf a été accompagnée par le PETR dans la sélection d'un restaurateur pour exploiter son restaurant communal en bord de lac durant la période estivale. Cette sélection fait suite à l'appel à candidature rédigé et diffusé avec l'appui de l'animatrice économique en 2021.

De plus, en 2021, l'animatrice économique avait été sollicitée par la commune de Bujaleuf pour mettre en place une boutique éphémère durant la période estivale. Pour cela un appel à candidature avait été établi et communiqué aux artisans locaux, des réunions avaient été organisées avec les artisans sélectionnés afin de définir les conditions de fonctionnement de la boutique et une communication avait été faite autour de l'action. La réunion de bilan organisée pour évaluer l'action avait permis de valider son intérêt et d'envisager les modalités dans lesquelles elle pourrait être reconduite en 2022.

En 2022, la commune a de nouveau sollicité l'accompagnement du PETR pour organiser une nouvelle boutique éphémère. Le même travail que celui mené en 2021 a donc été réalisé. Malheureusement, le projet de boutique éphémère n'a pas pu aboutir cette année en raison d'un nombre d'exposants insuffisant pour en assurer l'ouverture sur la période prévue.

- *Participation à la définition de l'ORT de Briance-Combade dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »*

Dans le cadre de l'élaboration de l'ORT de Briance Combade un diagnostic, auquel le PETR a participé, a été élaboré durant l'année 2022 par le chef de projet Petite Ville de Demain. Sur la base des orientations de ce diagnostic, des actions ont pu être définies et priorisées par les élus. La chargée de mission développement économique a appuyé le chef de projet dans l'élaboration des fiches actions qui concernaient particulièrement le développement économique.

Différents services du PETR, dont le service développement économique et social, ont participé tout au long de l'année aux instances de pilotage de la démarche (COPIL/COTECH).

- *Suivi du projet de création de cellules commerciales sur la commune de Royères*

La commune de Royères porte, depuis plusieurs années, un projet de création de cellules commerciales en centre-bourg. Le PETR avait accompagné la commune pour identifier les opportunités d'implantation. En 2022, le projet a été relancé avec l'acquisition du terrain sur lequel les cellules commerciales doivent être créées. Le PETR a ainsi été sollicité par la commune afin de faire le point sur l'avancement du projet et envisager la méthodologie à conduire pour identifier des porteurs de projet. Ce travail sera réalisé en 2023 avec l'appui de la cheffe de projet développement économique du PETR.

- *Mise à jour de la cartographie de l'équipement commercial de la commune d'Eymoutiers*
- *Participation et suivi de la mise en place de la maison de l'économie sur la communauté de communes Briance-Combade*

La chargée du mission développement économique du PETR a été sollicitée par la communauté de communes de Briance-Combade concernant la mise en place d'une maison des entreprises et la constitution d'un réseau d'entreprises sur le territoire. Une première réunion organisée par la communauté de communes et à laquelle le PETR a pris part a eu lieu en fin d'année. Elle a permis d'identifier un certain nombre de thématiques à enjeux pour les entreprises du territoire intercommunal. Sur cette base, un travail sera mené en 2023, auquel le PETR pourra prendre part, pour mettre en place diverses actions au sein de la maison des entreprises.

- *Participation aux commissions développement économique et attractivité de la communauté de communes de Noblat et de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat*

La communauté de communes de Noblat organise les premiers mardis de chaque mois une commission développement économique au cours de laquelle un point de suivi de l'avancement des projets économiques du territoire est réalisé. Afin de fluidifier le passage d'informations et d'assurer un bon suivi/accompagnement des porteurs de projet économique, l'animatrice économique du PETR a participé aux réunions de cette commission.

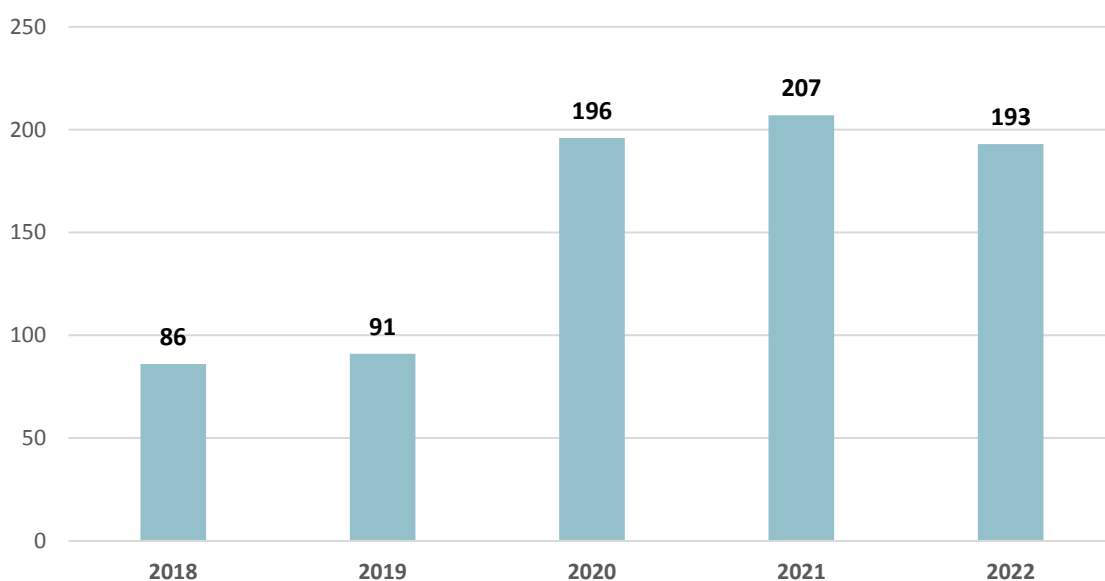
De plus, la commune de Saint-Léonard-de-Noblat a recruté en 2022 une manager de commerces. Compte tenu de ses missions, elle est nécessairement en lien avec des entreprises du territoire et porteurs de projet. C'est pourquoi plusieurs réunions ont été organisées entre la manager de commerce, la chargée de mission attractivité de la communauté de communes de Noblat et la chargée de mission développement économique du PETR dans un objectif de fluidification de l'information et de bon accompagnement des entreprises. L'animatrice du PETR a ainsi pu accompagner la

manager de centre-bourg dans la prise de ses fonctions grâce à de la mise en relation, du partage de fichiers/documents, etc.

Enfin un travail a été initié en fin d'année 2022 pour développer le marché hebdomadaire de la commune. L'animatrice du PETR a été sollicitée par la manager de centre-bourg pour l'appuyer dans ce projet. Une méthodologie a été proposée, elle devra être validée et mise en œuvre en 2023.

• Accompagner les porteurs de projet privés

Nombre de contacts par an

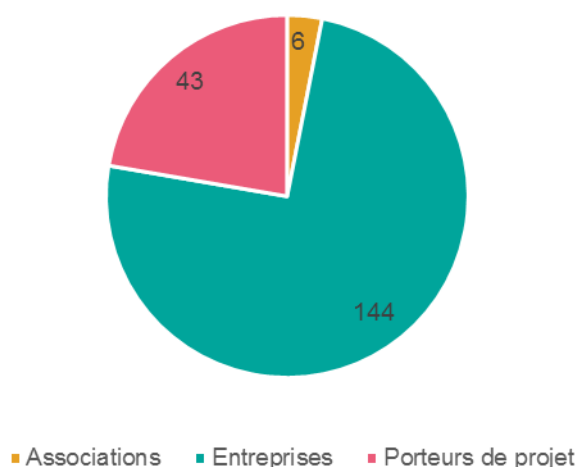


Le nombre de contacts en 2022 est resté relativement stable par rapport aux années précédentes, bien qu'en légère baisse par rapport à 2021. Le nombre de contacts est quasiment égal à celui de 2020 qui s'expliquait, en grande partie, par la crise économique liée au COVID (49 % des contacts de 2020 en lien avec le COVID et ses conséquences) Ainsi, l'année 2022 réaffirme, comme 2021, que la crise sanitaire a permis de renforcer l'identification du PETR comme un appui en matière de développement économique. L'instauration d'une réelle habitude de travail avec les techniciens des intercommunalités, les élus, les entreprises ou encore les acteurs de l'accompagnement permet également d'expliquer le maintien du nombre de contacts sur les trois dernières années.

Les contacts sont orientés à la fois par les élus et techniciens du territoire (communes, communautés de communes, etc.), les partenaires économiques (consulaires, plateforme d'initiatives, entreprises, CRESS, etc.) mais aussi par les entreprises entre elles avec un fort effet « bouche-à-oreille ».

Il sera intéressant de comparer ces chiffres avec ceux de l'année à venir qui sera marquée par la fin de la prestation d'animation économique de l'Interconsulaire sur le territoire. La cheffe de projet en charge du développement économique devra être particulièrement vigilante sur le fait de maintenir le lien créé notamment avec les consulaires qui orientent vers le PETR un certain nombre de porteurs de projet/entreprises.

Nature des contacts en 2022



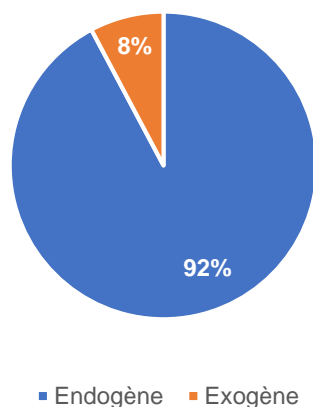
23 % des contacts sont des porteurs de projets contre 35 % en 2021 (23 % en 2020).

74 % des contacts sont des entreprises contre 62 % en 2021 (71 % en 2020).

3 % des contacts sont des associations, stable 3 % en 2021 et 2020 également.

En 2020, la nature des contacts avait nettement évolué par rapport aux années précédentes (beaucoup plus d'entreprises et moins de porteurs de projet) là encore sous l'influence de la crise sanitaire. En 2021, cette tendance était moins marquée et le nombre de porteurs de projet était en hausse par rapport à l'année précédente. Sur l'année 2022, on observe que le nombre de porteurs de projet et le nombre d'entreprises ayant contacté le PETR est proche de celui de 2020. En effet, le nombre de porteurs de projet est en baisse par rapport à 2021 alors que le nombre de contacts d'entreprises est lui en hausse. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : tout d'abord, comme en 2020, la volonté d'entreprendre a pu être freinée par le contexte de crise économique avec notamment une frilosité des organismes bancaires à prêter aux porteurs de projet pour la création/reprise d'entreprise. L'augmentation du nombre de contacts d'entreprises s'explique, en partie, par la mise en place d'actions collectives par l'animatrice économique du PETR ce qui a généré un flux de contacts important. Cette augmentation traduit de nouveau le fait que le PETR est clairement identifié par les acteurs économiques locaux.

Origine des contacts

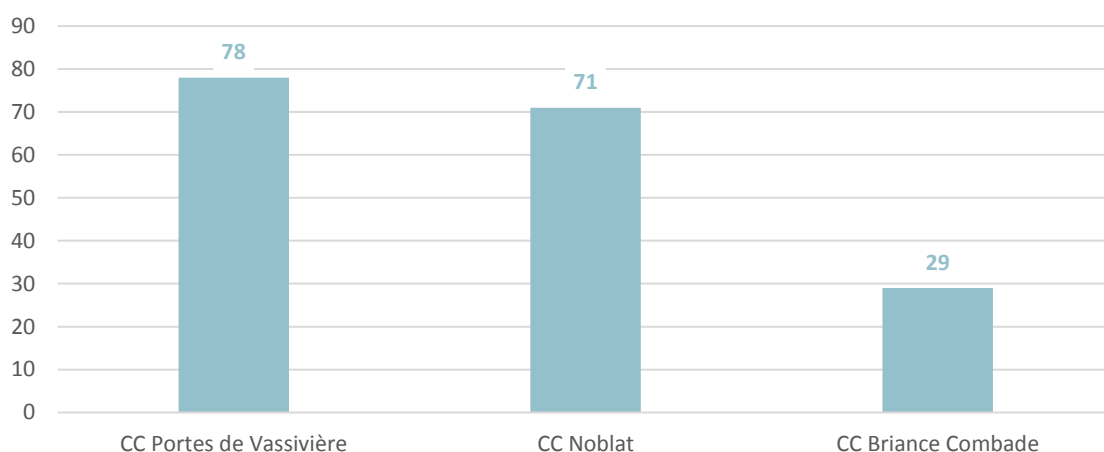


Le flux de contacts est essentiellement endogène : 178 contacts se situent sur le territoire de Monts et Barrages (92%). Les contacts exogènes représentent 8% des contacts contre 22% en 2021.

Ces contacts exogènes concernent essentiellement la recherche d'un local pour créer une activité économique sur le territoire ou la reprise d'un fonds de commerce (notamment en lien avec les annonces publiées par le pays sur des sites spécialisés).

Le nombre de contacts endogènes est en baisse par rapport à l'année précédente. Cela peut notamment être le signe d'un essoufflement de la tendance observée ces deux dernières années de recherche de changement de cadre de vie notamment de citoyens pour un retour vers la campagne. Cet élément vient également corroborer le fait que le nombre de porteurs de projet souhaitant développer une activité économique sur le territoire est en baisse.

Origine géographique des porteurs de projet endogènes



La majorité des contacts endogènes sont issus de l'intercommunalité des Portes de Vassivière (78) et de l'intercommunalité de Noblat (71). Le territoire intercommunal sur lequel le nombre de contacts est le moins important est celui de Briançonnais (29), ce qui s'explique, en partie, par le fait que c'est également l'intercommunalité, à l'échelle du Pays, dont le stock d'entreprises est le moins important.

Le non-déploiement de l'action collective sur la transformation numérique des entreprises sur ce territoire intercommunal explique également le nombre de contacts moins élevé que sur les deux autres EPCI.

Dans le cadre de sa mission d'animation économique, le PETR accompagne les porteurs de projet et entreprises à la recherche de financements (publics/privés). L'animatrice économique appuie également certains d'entre eux dans le montage des demandes d'aide lorsque cela est nécessaire et/ou s'ils ne sont pas accompagnés par d'autres structures pour le faire.

En 2022, l'animatrice économique a ainsi accompagné le montage des dossiers suivants :

	Total	Dont CC Noblat	Dont CC Portes de Vassivière	Dont CC Briance Combade	Montant prévisionnel des investissements	Montant d'aide publique sollicité
Nombre de dossiers de demande déposés en 2022	17	8	5	4	2 121 529 €	559 529 €
dont aide à l'immobilier d'entreprise (EPCI / département)	3	2	0	1	414 990 €	49 870 €
dont aide économie territoriale Région NA	4	3	1	0	387 711 €	113 791 €
dont aides ACP	9	2	4	3	360 828 €	91 868 €
dont autres aides (AMI, ANCT, etc.)	1	1	0	0	958 000 €	304 000 €

• **Coordonner la mise en œuvre des Actions Collectives de Proximité (ACP)**

Le PETR Monts et Barrages, les trois communautés de communes du territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine ont décidé, mi-2019, de mettre en place le dispositif régional des Actions Collectives de Proximité. Ce dernier a pour but d'avoir un effet levier sur des filières prioritaires (construction, le commerce alimentaire, l'artisanat de l'alimentation et l'hôtellerie-restauration) et centralités par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives.

Les années 2020 et 2021 ont permis de créer les conditions de mise en œuvre de ce dispositif : création d'une instance de pilotage, réalisation d'un diagnostic, entretiens auprès des entreprises des filières, définition du plan d'actions sur la base des enjeux identifiés, définition d'un règlement d'intervention et d'une maquette financière, sélection d'un prestataire pour réaliser les bilans-conseils au sein des entreprises dans le cadre des aides directes, etc.

Le dispositif a été officiellement lancé en octobre 2021 avec un comité de pilotage de lancement qui a validé à la fois le règlement des aides individuelles et les premières actions collectives à mettre en œuvre en 2022. L'année 2022 avait pour objectifs de mettre en œuvre les aides directes aux entreprises ainsi que d'engager la mise en œuvre des actions collectives.

Sur le volet aides individuelles, l'animatrice en charge du développement économique s'est concentrée sur :

- la communication autour du dispositif (organisation de trois réunions d'information sur les EPCI, envoi d'informations sur le dispositif par mailing et courriers, communication en ligne, etc.)
- l'accueil/le renseignement des entreprises intéressées par le dispositif (37)
- l'appui au montage de dossiers de demande (10)
- le lien avec le prestataire pour la réalisation des bilans conseils
- l'appui aux demandes de paiement des entreprises
- la présentation des dossiers au comité de pilotage
- le suivi de la maquette financière

Sur le volet actions collectives, le début de l'année 2022 a été consacré à affiner les premières actions collectives à mettre en œuvre. Le comité de pilotage a ainsi retenu quatre thématiques prioritaires :

▪ *La transformation numérique des entreprises*

Le numérique est l'une des principales difficultés évoquées par les chefs d'entreprise lors des enquêtes menées dans le cadre de la mise en place du dispositif ACP. Il ressort d'une part des difficultés dans la connaissance et maîtrise des outils numériques. D'autre part, si la création d'un outil numérique est relativement maîtrisée par les professionnels, l'alimentation régulière de ces outils et la communication digitale sont particulièrement pointées comme des difficultés par les chefs d'entreprise. Ces difficultés en matière de communication digitale ressortent également des échanges avec les associations de commerçants du territoire.

▪ *La transition écologique / énergétique dans la construction : les matériaux biosourcés et géosourcés*

La transition écologique et énergétique est l'une des orientations stratégiques fortes du projet de territoire du Pays Monts et Barrages. Les éco-matériaux sont des alternatives efficaces aux matériaux isolants conventionnels. Issus de fibres végétales ou recyclées, ces matériaux présentent de nombreuses qualités : un bilan carbone intéressant, des logements moins émissifs en gaz à effet de serre, une parfaite capacité à réguler l'hygrométrie, la garantie d'une bonne qualité de l'air intérieur, etc. Dans le cadre de l'ACP et d'autres dispositifs portés par les EPCI comme les PCAET, le territoire souhaite favoriser le recours à ces matériaux écoresponsables. De plus, certains projets et initiatives en cours sur le territoire peuvent constituer des terrains d'expérimentation.

▪ *La transmission d'entreprises*

Le diagnostic du tissu économique du Pays Monts et Barrages a mis en évidence des moyennes d'âge relativement élevées dans certaines filières (construction, filière bois, CHR). Les entretiens avec les chefs d'entreprise révèlent que peu d'entre eux anticipent la transmission de leur entreprise. On constate également que la transmission de l'entreprise aux salariés, notamment sous des formes coopératives (SCOP), est une solution méconnue des chefs d'entreprise et des salariés (aucune SCOP sur le territoire).

- *L'emploi / le recrutement*

Des difficultés de recrutement et d'attractivité de certains emplois ont été identifiées dans le cadre de l'ACP et de la GPECT comme des enjeux majeurs dans certaines filières. C'est tout particulièrement le cas dans les filières de la construction et de l'hôtellerie-restauration. Le turnover et le renouvellement des salariés sont également apparus comme des problématiques récurrentes. Une tension particulière a également pu être identifiée en ce qui concerne l'accueil d'apprentis et de saisonniers sur le territoire.

Les actions collectives suivantes ont donc été mises en œuvre en 2022 par l'animatrice en charge du développement économique :

- *Transformation numérique des entreprises*

Organisation d'un cycle d'ateliers numériques à destination des professionnels / entreprises en partenariat avec les acteurs de la médiation du territoire (Tiers-lieux l'Escalier, la Cocotière et conseillers numériques des EPCI). Faute d'acteurs de la médiation numérique sur la communauté de communes de Briance-Combade, cette action n'a pas pu être mise en place sur ce territoire. Il s'agira, en 2023, de permettre aux entreprises de ce territoire de bénéficier de ces ateliers.

- *Matériaux biosourcés dans la construction*

Afin d'initier un travail de long terme de structuration d'une filière locale de matériaux biosourcés, le PETR du Pays Monts et Barrages s'est rapproché du Cluster de la construction et de l'aménagement durables de Nouvelle-Aquitaine Odeys. Une convention de partenariat a été établie en 2022 et le PETR a souscrit une adhésion. Ainsi, une conférence a pu être coorganisée sur le territoire durant le mois de l'architecture à Saint-Léonard-de-Noblat autour de la thématique « matériaux biosourcés : quels emplois dans la construction et réhabilitation durables des bâtiments ? ». Une formation à destination des professionnels de la construction du territoire dispensée par Maisons Paysannes de France a également été proposée. Elle portait sur la thématique « éco-matériaux et patrimoine bâti : quelles adéquations ? ». Toutefois, cette dernière a dû être reportée faute de participants. Il s'agira en 2023 de renouveler ces actions de sensibilisation et de formation afin de permettre au territoire d'avoir la maturité suffisante pour se lancer dans la structuration d'une filière locale.

- *Transmission d'entreprises*

L'année 2022 a permis à l'animatrice en charge de l'économie de partager avec les acteurs de l'accompagnement à la transmission les enjeux identifiés grâce au diagnostic réalisé en 2021 ainsi que d'échanger sur le plan d'actions. Après un temps d'interconnaissance des actions/missions de chaque organisme, des actions complémentaires à mettre en œuvre sur le territoire ont pu être coconstruites. Ainsi, un cycle de trois réunions thématiques autour de la transmission d'entreprise a été imaginé par le PETR en partenariat avec les acteurs de la transmission (urscop, consulaires, experts-comptables, avocats, carsat, etc.). La première réunion sur le thème « transmettre mon entreprise en milieu rural : rencontrez les experts » s'est tenue à Saint-Léonard-de-Noblat en novembre 2022 durant le mois de la transmission. Elle a permis d'accueillir 25 participants, de présenter les grandes étapes de la transmission d'une entreprise et, pour les chefs d'entreprise qui le souhaitaient, de bénéficier de rendez-vous individuels sur place avec les experts de leur choix.

Par ailleurs, en 2022, l'animatrice en charge du développement économique a été sollicitée par plusieurs territoires néo-aquitains pour partager avec eux des éléments de méthodologie de définition et de mise en œuvre de l'ACP sur le territoire (Est-Creuse, Périgord Vert, Périgord Noir, etc.).

L'animation de ce dispositif se poursuivra en 2023 avec un enjeu particulier sur la consommation des crédits et l'atteinte des objectifs fixés pour le volet aides individuelles. De plus, de nouvelles actions collectives seront mises en œuvre, dans la continuité de celles initiées en 2022 avec un enjeu particulier autour de l'emploi sur lequel la cheffe de projet développement économique et social et la chargée de mission emploi-formation du territoire travailleront de concert.

Emploi et formation

• Animer la GPECT / ADECT Mille Sources dans les filières prioritaires identifiées

▪ *Pilotage*

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) a débuté en juin 2019. À l'issue du comité de pilotage du 4 octobre 2019, la filière bois a été définie comme filière prioritaire. Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de plan d'actions de la filière bois et le numérique en filière transversale. En septembre 2021, le comité de pilotage a validé la continuité des actions de la filière ainsi que la validation d'une nouvelle filière celle des cafés hôtels restaurants.

La GPECT a pour objectif d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en matière de formations et d'emplois de façon à favoriser l'accès à l'emploi, sécuriser les parcours professionnels et socio-économiques locaux.

En 2022, le poste de chargée de mission dédié a été financé de la façon suivante :

- Région Nouvelle-Aquitaine (60 % des salaires),
- UD 23 de la DREETS (23) Nouvelle-Aquitaine (20 % des salaires et charges à compter du 01/07/2022),
- Autofinancement PETR Monts et Barrages / Pays Sud Creusois (une convention de partenariat de financement a été passée entre les deux structures).

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Réaliser des études de filière
- Organiser et animer les comités de pilotage et réunions techniques
- Établir une note des dispositifs mobilisables afin d'orienter les entreprises et de mutualiser les moyens
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions du territoire (et son calendrier)
- Contribuer par ces actions au développement de l'emploi, à la sécurisation des parcours professionnels et à l'insertion dans l'emploi sur ce territoire
- Conduire et participer à des projets partenariaux correspondant aux besoins du territoire (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Territoire d'Industrie, etc.)

- *La filière bois*

L'année 2022 était l'année de la continuité de la mise en œuvre du plan d'actions de la filière bois.

Un comité technique a eu lieu le 29 mars, suivi d'un comité de pilotage le 10 mai. Ces deux instances ont permis de travailler et valider les actions de la filière. Celles qui ont été retenues sont : la sensibilisation du public scolaire et la mise en place d'un forum territorial de l'emploi.

Un travail avec le Rectorat a été initié pour une mise en relation avec deux établissements test (les collèges d'Ahun et de Châteauneuf-la-Forêt). Une intervention a eu lieu au collège d'Ahun le 3 octobre 2022, en partenariat avec l'Espace Régional d'Information et de Proximité de la Creuse et l'entreprise Scieries des Gardes basée à Felletin. Deux classes de 5ème ont été rencontrées, 45 élèves ont été sensibilisés aux métiers du bois. Concernant le collège de Châteauneuf-la-Forêt, la mise en œuvre de cette action de sensibilisation n'a pas pu être déployée.

L'organisation d'un forum territorial de l'emploi a débuté en juin 2022. Le comité de pilotage a souhaité garder le format visites d'entreprises et de centres de formation afin de faire découvrir les métiers dans leurs environnements.

Le forum territorial de l'emploi pour la filière bois s'est déroulé durant la semaine du 17 au 21 octobre 2022 :

- visites de centres de formation (Compagnons à Panazol et GRETA à Felletin) les 17 et 18 octobre,
- visites d'entreprises (Tartrière et Fils à Bourganeuf et Saica Pack à Châteauneuf-la-Forêt) les 18 et 19 octobre,
- le forum proprement dit les 20 et 21 octobre à Bourganeuf : stands de découverte (entreprises, centres de formation, représentant de la filière bois, acteurs de l'emploi, collectivités), job dating (10 entreprises et présence de quelques centres de formation) et tables rondes (« L'emploi et la formation dans la filière bois : quelle est l'adéquation entre l'évolution des métiers et l'offre de formation ? » et « L'attractivité de la filière et du territoire : quels leviers d'attractivité pour la filière et le territoire ? »).

Bilan du forum :

- Visites de centre de formation : 1 personne
- Visites d'entreprises : 24 personnes
- Le forum proprement dit : 45 personnes
- Nombre stands : 25 (4 acteurs de l'emploi, 3 collectivités, 1 représentant de la filière, 10 entreprises, 7 centres de formation) soit 37 professionnels
- Table ronde n°1 (emploi/formation) : 25 personnes
- Table ronde n°2 (attractivité) : 19 personnes

Bilan de l'action au 29/11 (6 entreprises / 10 ont répondu) :

- ~ 6 demandeurs d'emploi par entreprise ont été accueillis lors du forum,
- 2 tiers des profils correspondaient aux besoins des entreprises,
- 3 entreprises ont réalisé 1 entretien à la suite du forum,
- 1 entreprise a recruté, 1 entreprise est en cours de recrutement et 1 ne peut pas encore donner de réponse (soit 3 postes pourvus ou en cours - gestion forestière, mécanique forestière et ouvrier polyvalent industrie),
- Aucune demande d'alternance.

Malgré la difficulté de mobilisation du public aux visites des centres de formation, leur présence au forum a permis d'orienter 1 personne en formation menuiserie : entrée le 07/11 au Greta du Limousin à Felletin.

- *Filière Café, Hôtels, Restaurants*

Sur le premier semestre 2022, une rencontre avec la DREETS 23 a été organisée afin de présenter les projets sur les cafés hôtels restaurants et les possibilités de financement. L'État a réalisé en partenariat avec la CCI 23 une enquête flash auprès des entreprises du secteur des cafés hôtels restaurants concernant les besoins en recrutement et organisé un événement à Guéret. Nous n'avons pas eu de retour sur cette enquête, le travail de la GPECT ne devant pas être redondant, il a donc fallu attendre quelques mois afin de réaliser les enquêtes nous permettant de d'établir le diagnostic de la filière.

Au mois de mars, une rencontre avec les chargés de mission en charge du développement économique a été mise en place sur les communautés de communes de Creuse afin d'organiser les futurs entretiens avec les entreprises. Cela a permis de mettre à jour un fichier des entreprises de la filière, de prioriser les entreprises à rencontrer et de mutualiser les rendez-vous afin de faire un point GPECT et autres sujets divers, selon les communautés de communes.

Les entretiens avec les entreprises ont eu lieu entre le 5 mai et le 6 juillet, 27 entreprises ont été rencontrées. La rédaction du diagnostic a été réalisée en fin d'année 2022, une restitution est prévue au premier trimestre 2023 afin de présenter les enjeux et le plan d'actions pour répondre aux différentes problématiques de la filière.

- *Filière Économie Sociale et Solidaire*

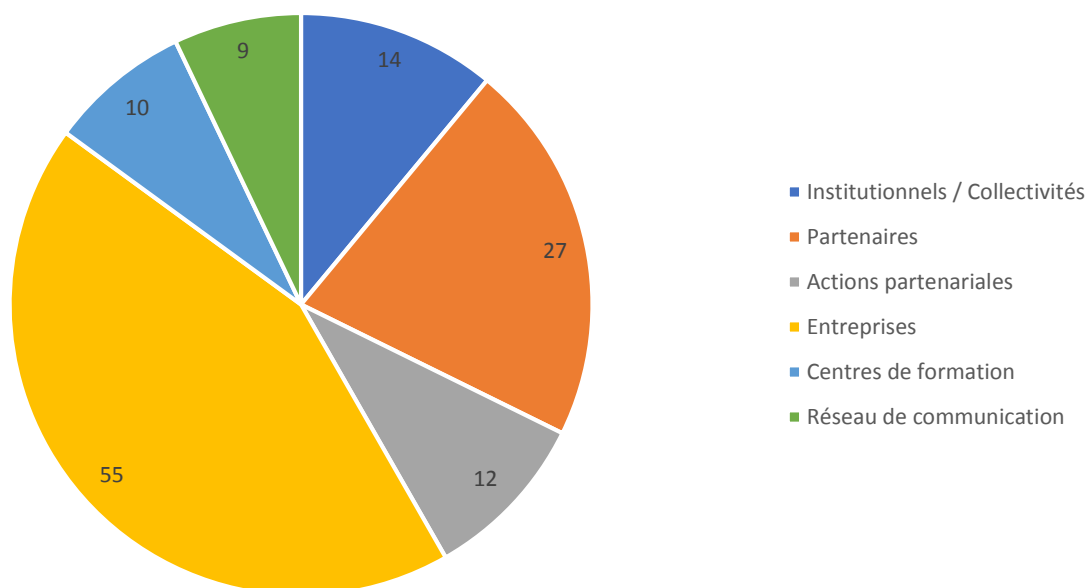
Afin d'anticiper les enjeux qui concernent l'économie sociale et solidaire nous avons mis en place des rencontres avec les têtes de réseau afin d'identifier les besoins, de cibler les secteurs les plus en difficulté et d'échanger avec les acteurs importants du territoire. Quatre rencontres ont été initiées les 25 janvier, 19 mai, 20 juin et 4 juillet. Ces rencontres ont permis de présenter les missions de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, d'identifier les associations du territoire, d'identifier les secteurs d'activités qui ont le plus de difficultés, de rencontrer les têtes de réseaux, d'identifier les enjeux et les futures actions.

Un fichier regroupant les associations et les coopératives du territoire Mille Sources a été mis à jour. La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire a réalisé une note concernant les possibilités d'accompagnement avec une GPECT. La GPECT étant une démarche cadrée, il ne paraît pas pertinent de travailler sur l'ensemble de l'ESS mais d'étudier des métiers où l'ESS est fortement représentée. Comme les métiers du « CARE » c'est-à-dire les métiers du « prendre soin », soit l'ensemble des activités tournées vers la prise en compte des individus, notamment les plus fragiles, et les métiers du lien social.

Ce travail réalisé en amont va permettre de définir des premières actions afin de développer la filière en 2023.

▪ *Partenaires socio-économiques*

Les partenaires rencontrés



Exemple de participation aux actions des partenaires :

- Réunion de réseau GPECT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne
- Réunion avec le Conseil régional concernant les dispositifs d'aide et présentation de plusieurs démarches
- Visioconférence sur les espaces de proximité avec la Mission locale rurale
- Participation au déploiement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le Pays Monts et Barrages
- Participation au « café, hôtels, restaurants fait son show » à Guéret
- Participation à un Job Dating spécial alternance avec la Mission locale rurale
- Comité de pilotage sur la médiation numérique de l'Escalier
- Webinaire avec l'ANPP
- Webinaire avec PQNA sur les thématiques de l'emploi et de la formation

♣ Accompagner, coanimer et copiloter le déploiement de la démarche TZCLD

Depuis mi-2019, l'expérimentation TZCLD est déployée sur le territoire de Monts et Barrages avec la naissance du partenariat entre le PETR du Pays Monts et Barrages, l'association le Relais Infos Services et l'association Interconsulaire de la Haute-Vienne.

La feuille de route 2022 était structurée de la façon suivante :

▪ *Objectif 1 : Identifier et accueillir de nouveaux volontaires*

L'année 2022 a permis la mise en œuvre des informations collectives nécessaires à la sensibilisation des personnes durablement privées d'emploi :

- 3 informations collectives sur la communauté de communes des Portes de Vassivière, 2 packs de remobilisation : 79 PPDE rencontrés, 29 volontaires
- 1 information collective sur la communauté de communes Briance-Combade, 19 PPDE rencontrés, 9 volontaires
- 1 information collective sur la communauté de communes de Noblat, 3 packs de remobilisation, 60 PPDE rencontrés, 32 volontaires

Le partenariat entre le territoire et Pôle Emploi a été renforcé durant l'année, dans les modalités d'invitation des PPDE aux réunions d'une part, dans la collaboration du territoire aux « packs de remobilisation » de Pôle Emploi d'autre part. Une présentation de l'expérimentation a également été réalisée par l'équipe projet auprès de l'ensemble des conseillers Pôle Emploi de l'antenne de Limoges Ventadour. Cette intervention a permis de sensibiliser les conseillers à la démarche en cours sur le territoire et de renforcer les orientations de personnes potentiellement concernées vers le dispositif.

Les permanences prévues en 2022 auprès des associations caritatives du territoire n'ont pas été maintenues, car il semble que le format imaginé n'était pas adapté. Plusieurs temps de présentation ont par ailleurs été organisés dans les maisons du département du territoire pour sensibiliser les assistantes sociales à la démarche.

▪ *Objectif 2 : Accompagner les PPDE volontaires dans la recherche de travaux utiles et la préfiguration de l'EBE*

L'année 2022 a permis une véritable intégration des volontaires dans le déploiement de la démarche. Outre la réalisation des entretiens individuels, l'identification des compétences et des envies de chacun, chaque outil permettant d'avancer dans le déploiement a été coconstruit avec les volontaires.

Ainsi :

- Le questionnaire à destination des collectivités, des entreprises et des habitants a été à la fois conçu et administré avec des volontaires (41 questionnaires entreprises, 26 questionnaires collectivités, 169 questionnaires habitants),
- L'analyse des travaux utiles a été réalisée collectivement, (150 travaux utiles),
- L'identification des futures activités de l'EBE de Noblat a été réalisée collectivement au travers des « Laboratoires des travaux utiles », outil conçu par l'équipe projet (2 sur Noblat, 1 sur Portes de Vassivière).

Par ailleurs, pour le territoire de Noblat, l'identification des locaux, la définition des pôles d'activités, la réalisation du modèle économique et juridique de la future EBE ont été réalisés conformément à la feuille de route 2022. Une association de préfiguration porteuse de la future EBE de Noblat a été créée en fin d'année 2022. Elle a vocation, dès le premier trimestre 2023, à prototyper les premières activités de l'entreprise, avant même l'habilitation.



▪ *Objectif 3 : Maintien du consensus local*

Le consensus local, initié depuis 2019, est atteint depuis fin 2020. C'est un objectif qui reste fondamental pour un déploiement optimal de la démarche. La sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire, au travers d'articles de presse, publications, temps d'échange et événements divers permet de garder une attention sur la démarche et de faire face, collectivement le cas échéant, aux problématiques qui peuvent s'opposer à la concrétisation du projet. En 2022 :

- 4 articles de presse (Le Populaire du Centre),
- 1 reportage France bleu (couverture de la Grève du chômage),
- 1 intervention radio (RCF),
- 1 grève du chômage sur la communauté de communes de Noblat,
- 1 site internet alimenté des actualités du déploiement,
- 9 publications sur le Facebook du PETR du Pays Monts et Barrages (5 138 personnes touchées), une quinzaine de publications via la page Facebook « TZCLD Monts et Barrages » coanimée par le RIS et le PETR.

▪ *Objectif 4 : Assurer une gouvernance efficace à court, moyen et long terme*

Afin de préparer avec le plus de justesse les candidatures du territoire et la mise en œuvre opérationnelle du projet, la gouvernance de la démarche doit être solide à court, moyen et long terme. Ainsi, en 2022, des déclinaisons du comité local pour l'emploi créé en 2021 à l'échelle du territoire Pays ont été mises en place sur chaque intercommunalité afin

d'accompagner plus finement le déploiement de l'expérimentation sur les trois territoires candidats. Plusieurs réunions de ces instances ont eu lieu en 2022 :

- 1 Comité local pour l'emploi sur la communauté de communes Briance-Combade,
- 4 Comités locaux pour l'emploi sur la communauté de communes de Noblat,
- 3 Comités locaux pour l'emploi sur la communauté de communes des Portes de Vassivière,
- 3 Comités locaux pour l'emploi à l'échelle du Pays Monts et Barrages.

Au total, 70 personnes ont participé régulièrement aux différents comités.

Par ailleurs, l'équipe projet a participé à 6 reprises au réseau régional TZCLD animé par l'association nationale et INAE.

L'équipe projet a bénéficié sur les 5 derniers mois de l'année d'un renforcement de son ingénierie de projet avec le passage à 1ETP de la cheffe de projet TZCLD Monts et Barrages. Le poste est pour rappel porté par l'association le Relais Infos Services.

Le 22 décembre 2022, la première candidature a été déposée auprès du fonds d'expérimentation national et permet d'envisager, au 31 décembre 2022, une première ouverture d'entreprise à but d'emploi sur le territoire de Noblat d'ici l'été 2023.



Circuits courts

En 2021, le Comité de pilotage « circuits courts », composé d'élus, de membres du Conseil de développement et du PNR de Millevaches, a travaillé sur une feuille de route et un plan d'actions pour 2022/2023, validés en Bureau syndical du PETR. En 2022, le Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises.

Sur la restauration collective, le plan d'actions comprend, d'une part, un volet accompagnement individuel de certains restaurants scolaires, et, d'autre part, un volet plus collectif avec notamment l'organisation de temps de rencontre et de nouvelles formations à destination des agents et des gestionnaires. Grâce à une consultation lancée

en novembre 2021, des prestataires ont pu être sélectionnés pour assurer ces accompagnements et formations (prévus en 2022 et 2023).

Ainsi, en 2022 les restaurants scolaires ayant répondu à l'appel à manifestation lancé par le PETR en 2021 ont pu être accompagnés individuellement par le prestataire sélectionné et par l'équipe du PETR. Plusieurs restaurants scolaires ont également pu bénéficier de « conseils minutes » d'une diététicienne sur leurs menus.

Sur le volet formations collectives, le PETR a organisé, en lien avec les prestataires retenus, trois temps formation sur les thématiques suivantes :

- Gestion de budget le mercredi 9 mars à Saint-Léonard-de-Noblat : cette formation, animée par l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine a permis d'aborder la gestion et le suivi du budget pour intégrer progressivement et durablement des produits locaux et/ou bio de qualité. Toutes les étapes ont été évoquées, de la commande à la gestion du gaspillage, afin de maîtriser ses dépenses.
- Élaboration des menus – équilibre nutritionnel et plan alimentaire le 18 mai à Sauviat-sur-Vige : animée par une diététicienne du Collectif les Pieds dans le Plat, cette journée a permis d'aborder des éléments théoriques sur l'équilibre alimentaire, la question de la complémentarité entre protéines végétales et animales en restauration collective et plus largement la réalisation de menus végétariens.



- Élaboration des recettes et menus végétariens le 12 octobre à Saint-Paul (journée animée par un cuisinier du Collectif les Pieds dans le Plat) : les participants ont mis en application une douzaine de nouvelles recettes, de l'entrée au dessert, toutes végétariennes. Cette journée a été l'occasion de découvrir des aliments parfois peu utilisés en restauration collective et pourtant intéressants au niveau nutritionnel, économique et disponibles sur nos territoires (sources de protéines végétales notamment). À partir des pratiques culinaires de chacun, ce temps de travail a aussi permis d'échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions imaginées.

De plus, le PETR du Pays Monts et Barrages a organisé, le 1^{er} juin 2022 un temps de rencontre entre les restaurants scolaires du territoire (élus et agents), les producteurs locaux et les intermédiaires. Cet évènement, qui a réuni près d'une cinquantaine de participants, avait pour objectif de développer l'interconnaissance et identifier d'éventuels freins et leviers à l'approvisionnement en circuits courts des restaurants scolaires.

Afin de promouvoir la démarche de développement de l'approvisionnement en circuits courts dans les restaurants scolaires engagée depuis 2018 sur le territoire, des vidéos de promotion ont été réalisées. Le prestataire sélectionné à la suite d'une consultation lancée en début d'année 2022 a livré au PETR 4 capsules vidéo : une vidéo générale présentant la démarche, trois vidéos courtes avec des focus thématiques (travail réalisé par la municipalité de Saint-Léonard-de-Noblat dans son restaurant scolaire ; importance du partenariat avec les producteurs et les intermédiaires dans l'approvisionnement des restaurants scolaires du territoire ; importance des partenaires et de l'accompagnement dans les changements de pratiques des restaurants scolaires). Ces capsules ont fait l'objet d'une diffusion sur le site et la page Facebook du PETR. Elles ont également été transmises à l'ensemble des communes du territoire et diffusées à l'occasion de la Conférence des maires. Un travail est également mené pour que ces vidéos puissent faire l'objet d'une diffusion dans tous les cinémas du territoire (2 les ont déjà diffusées).



Enfin, le lancement d'une réflexion autour de la préfiguration d'un plan alimentaire territoriale (PAT) sur le territoire avait été inscrit dans la Convention territoriale conclue entre le PETR et les communautés de communes. Toutefois, cette action semble prématurée pour le territoire : le Comité de pilotage « circuits courts » a proposé de poursuivre la démarche alimentaire de territoire telle qu'engagée aujourd'hui avant de s'engager dans un projet de PAT et de labellisation du territoire.

Afin de valoriser les actions mises en œuvre en 2022, des articles de presse et publications sur différents réseaux ont également été réalisés.

En 2023, le PETR poursuivra ses actions auprès des restaurants scolaires du territoire. De nouvelles actions pourront être mises en place, notamment : le lancement d'un travail pour faciliter la logistique et l'approvisionnement en circuits-courts, des visites d'exploitations agricoles/producteurs locaux par les scolaires du territoire, des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire en lien avec le SYDED, etc.

Économie sociale et solidaire

• Accompagner les structures ESS

Plusieurs porteurs de projet ESS ont également été accompagnés par le PETR au cours de l'année, notamment :

- Création de la manufacture de la châtaigne et du châtaignier au Châtenet-en-Dognon : ce projet, dont l'accompagnement avait débuté en 2021, a été retenu dans le cadre de l'AMI manufacture de proximité lancé par l'ANCT. Il a ainsi pu bénéficier d'une incubation sur plusieurs mois. Au terme de l'incubation, le projet s'est vu accorder une subvention de 304 000 € (200 000 € d'aides à l'investissement et 104 000 € de fonctionnement). L'accompagnement du projet par le PETR se poursuivra en 2023 (création de partenariats/coopérations, structuration du projet, recherches de financements complémentaires, etc.)
- Projet de création d'un espace de création et de diffusion artistique à La Croisille-sur-Briance : le projet du Hangar Ataraxie, incubé par l'incubateur LIESS de la Haute-Vienne, a été accompagné par l'animatrice en charge du développement économique. Un travail a ainsi pu être mené sur la gouvernance et les statuts de l'association, la réalisation d'un diagnostic, la définition des usages du lieu, un travail sur le modèle économique du lieu, un premier chiffrage des investissements et élaboration d'un plan de financement. Une fiche action a été déposée au contrat de développement et de transition PETR-Région en vue de solliciter un accompagnement financier de la région.
- Projet de développement d'une recyclerie par l'association Mathusalem : l'association a sollicité le PETR afin d'être accompagnée sur un projet de création d'un bâtiment sur la communauté de communes de Noblat afin d'y développer un espace de recyclerie. L'association souhaite limiter au maximum la production de déchets sur le territoire en les valorisant/retraitant. Le projet doit aujourd'hui être structuré. De plus, afin de consolider la gouvernance et le modèle économique de l'association porteuse, celle-ci a été orientée vers un BGE Limousin pour bénéficier d'un accompagnement du DLA (dispositif d'accompagnement local).
- Projet de reprise de la Cité des insectes sous forme de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) : le PETR a été contacté par les porteurs du projet de reprise de la Cité des insectes et par la communauté de communes des Portes de Vassivière. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées afin d'envisager une possible coopération public/privé sur ce projet. Toutefois, la présence d'une école hors contrat intégrée au projet de reprise n'a pas permis aux collectivités de s'engager aux côtés des porteurs de projet. D'autres solutions ont alors été envisagées pour permettre la reprise de l'entreprise par les salariés. La foncière Villages vivants a notamment été sollicitée pour faire l'acquisition de l'immobilier et du foncier. À l'heure actuelle le projet est à l'arrêt. La reprise de ce lieu constituera, en 2023, un enjeu pour le territoire.
- Projet du tiers-lieu l'Escalier : le PETR a été sollicité pour accompagner le tiers-lieux l'Escalier dans la définition son projet de développement et la réponse à l'AMI tiers-lieux formation lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'Escalier souhaite poursuivre la mise en place d'actions de formation avec ses partenaires en favorisant les passerelles possibles entre le numérique, secteur transversal, et d'autres domaines en émergence sur le territoire comme le patrimoine bâti, la transition écologique et énergétique, etc.

Cet accompagnement devra se poursuivre en 2023.

Le PETR a également été sollicité par d'autres porteurs de projet ESS au cours de l'année 2022, notamment : projet de création d'une épicerie sociale sur la communauté de communes de Briance-Combade, association des Mahamas (création du premier emploi), association l'Arbre, association l'échange équivalent, association le Monde Allant Vers, Compagnie Le Singe, etc.

✦ Coordination du partenariat avec la CRESS

Depuis 2018, la CRESS, le PETR et l'association Interconsulaire de la Haute-Vienne se sont engagés dans un partenariat afin d'intégrer l'Économie Sociale et Solidaire dans leurs stratégies de développement et de mettre en place un certain nombre d'actions en faveur du développement de l'ESS sur le territoire.

En 2021, une nouvelle convention de partenariat a été signée afin de poursuivre et de renforcer le travail engagé.

L'année 2022 a permis de mettre en œuvre cette convention avec l'organisation de plusieurs évènements/actions.

Tout d'abord, les parties sont intervenues auprès des élèves du lycée de Saint-Léonard-de-Noblat ayant choisi une spécialité Sciences Économiques et Sociales afin de les sensibiliser à l'Économie Sociale et Solidaire. Cette intervention, sur deux demi-journées, construite en partenariat avec les professeurs d'économie en lien avec le programme scolaire des élèves, a permis de présenter, de manière ludique par le biais d'un jeu de rôles créé par le collectif landais Ploucs, les structures de l'Économie Sociale et Solidaire, leurs valeurs et fonctionnement. Cet outil vise à découvrir et comprendre différentes formes d'entreprises, en se glissant dans la peau d'un chef d'entreprise ou d'un salarié.



En décembre, un évènement a également été coorganisé par le PETR, la CRESS et l'incubateur ESS de la Haute-Vienne LIESS autour de la thématique de l'accès au foncier des structures de l'ESS et porteurs de projet ESS. Organisé à Eymoutiers sous forme de webinaire le matin puis de temps de travail collaboratif l'après-midi, il a permis de réunir des élus de collectivités, des porteurs de projet et structures de l'ESS, des acteurs de

l'accompagnement et des institutions. Au total ce sont plus d'une vingtaine de personnes qui ont participé à cet évènement et qui ont permis de dresser un premier état des lieux et d'identifier les enjeux concernant la thématique. À l'issue de cette journée de travail, les participants ont signifié leur volonté commune de mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif en 2023 de préciser les éléments de constats et enjeux identifiés et d'organiser une réponse opérationnelle à ces enjeux.

En 2022, le PETR du Pays Monts et Barrages a également été sollicité par la Région Nouvelle-Aquitaine et la CRESS Nouvelle-Aquitaine pour intervenir à la conférence régionale de l'ESS qui a eu lieu le 5 décembre dans le cadre du mois de l'ESS. Cette conférence a permis au PETR de présenter un certain nombre de projets, initiatives accompagnées en lien avec la thématique de la conférence « la responsabilité territoriale des entreprises ».

Divers outils au service du développement de l'ESS sur le territoire ont pu faire l'objet de présentation aux élus en 2022. C'est notamment le cas de l'incubateur ESS de la Haute-Vienne, LIESS, qui a été présenté aux élus du PETR ainsi qu'aux élus de la communauté de communes des Portes de Vassivière à l'occasion d'un bureau communautaire. Une offre de service de la CRESS Nouvelle-Aquitaine a également pu être présentée aux chargés de mission Petites Villes de Demain du territoire et a fait l'objet d'un avenant à la convention signée en 2021.

Enfin, l'axe 4 de la convention conclue entre la CRESS, l'Interconsulaire et le PETR du Pays Monts et Barrages portait sur la compréhension et l'accompagnement des mutations d'emploi dans les structures ESS. Dans l'objectif de mettre en œuvre cet axe de la convention, la CRESS N-A a participé au suivi de la GPECT coportée par le PETR et le Pays Sud Creusois dont une des filières prioritaires ciblées en matière d'emploi est l'ESS. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées entre le PETR et des têtes de réseaux afin d'engager un travail de diagnostic plus approfondi pour identifier les enjeux de la filière et définir un plan d'actions. Ce travail sera à poursuivre en 2023.

Développement économique et social : Perspectives 2023

- ⇒ Réorganisation du service
- ⇒ Animation économique : accompagnement des porteurs de projets publics et privés, poursuite des ACP, objectif prioritaire 3 des programmes européens
- ⇒ Emploi-formation : mise en œuvre du plan d'actions sur la 2^e filière (CHR) et lancement de la 3^e filière (ESS)
- ⇒ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : accompagnement de l'EBE de Noblat et poursuite du travail sur les candidatures Portes de Vassivière et Briance-Combade
- ⇒ Circuits courts dans la restauration collective : mise en œuvre du plan d'actions et d'accompagnement
- ⇒ Économie sociale et solidaire : mise en œuvre de la convention signée en octobre 2021

Orientations principales (CS du 24 novembre 2021 et du 23 février 2022)

- ⇒ Finalisation de la phase 5 « Ripisylve »
- ⇒ Finalisation des travaux agricoles Phase 5 du CTVA 2
- ⇒ Bilan et évaluation du CTVA 2
- ⇒ Prévention des inondations : définition d'un plan d'actions

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le PETR exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour deux communautés de communes (Noblat et Portes de Vassivière).

Durant l'année 2022, les actions du service Environnement ont été réalisées dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont (CTVA) 2. Financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental de la Haute-Vienne, ce contrat a pour objectif la préservation des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin amont de la Vienne.

En 2022, des actions de réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole ont été réalisées dans le cadre de la phase 5 du CTVA 2. La seconde partie de la phase 5 de gestion de la ripisylve, des embâcles et de restauration des berges a été achevée. Le bilan et l'évaluation du contrat 2017-2021 ont été réalisés grâce au concours de Pauline Gorgeon, stagiaire de master 2 « Sciences de l'eau », pour une durée de six mois (de mars à août 2022).

La préparation du futur contrat (CTVA 3 : 2024-2029) a démarré avec l'accueil de Pauline Gorgeon pour une mission de service civique de cinq mois (de septembre 2022 à février 2023) pour aider à la réalisation du diagnostic des cours d'eau et pour sensibiliser les acteurs publics et privés au contrat Sources en action.

Finalisation de la phase 5 « ripisylve » du CTVA 2

Les objectifs des travaux de restauration sont de maintenir les fonctions biologiques de la ripisylve et de gérer les embâcles pour permettre la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles migratrices et éviter l'érosion des berges.

La seconde partie de la phase 5 ripisylve a été réalisée en 2022 sur les ruisseaux de l'Étang et du Breuil, affluents de La Maulde à Peyrat-le-Château. L'entreprise SARL RIVOLET AREA est intervenue sur 10 jours de chantiers pour restaurer 6,4 km de ripisylve. Le montant des travaux s'élève à 18 432 euros avec les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%), la Région Nouvelle-Aquitaine (20%) et le Conseil départemental de la Haute-Vienne (4%). Le PETR a financé le reste à charge (26%).

Les travaux ont été réalisés sur la masse d'eau FRGR0371b (La Maulde depuis la retenue de Vassivière jusqu'au complexe de Villejoubert).



Avant travaux



Après travaux

Finalisation de la phase 5 « travaux agricoles » du CTVA 2

L'accès direct du bétail aux cours d'eau dégrade les milieux aquatiques (piétinement, déjections) et peut avoir un impact sur la santé des animaux (exposition aux organismes pathogènes). Pour limiter ces dégâts, le PETR a réalisé des chantiers avec cinq agriculteurs volontaires dans la cadre de la phase 5 agricole, pour mettre en défens les berges à l'aide d'une clôture et créer des points d'abreuvement et de franchissement.

Cette année 2022, 6 520 mètres de berges de cours d'eau ont été mises en défens. La substitution de l'accès direct du bétail au cours d'eau a nécessité l'installation de 12 points d'abreuvement et 9 points de franchissement.

4 chantiers ont été réalisés par des entreprises de l'accord-cadre TP, 2 chantiers ont été réalisés en auto-construction.

Le montant des travaux s'élève à 63 652, 63 euros avec les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%) et la Région Nouvelle-Aquitaine (20%). Les propriétaires agricoles ont payé le reste à charge.

Les aménagements ont été réalisés sur 3 masses d'eau : la FRGR1528 (L'Alesmes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Villejoubert), la FRGR0371C (complexe de Villejoubert) et la FRGR0371b.

☛ **Projet n°1 : M. ACHARD Clément**

M. ACHARD Clément, dont la ferme est située à Belleprade (Champnétery), a réalisé un chantier avec une entreprise et un chantier en auto-construction.

L'entreprise DUSSOUCHAUD a installé :

- 1 prise d'eau
- 1 abreuvoir gravitaire en surverse

En auto-construction, l'exploitant a réalisé :

- 2 passages busés
- 1 prise d'eau avec filtre LHÉRITIER sur une mare
- 1 abreuvoir gravitaire
- 1 350 m de clôture électrique

Les parcelles aménagées se situent sur la commune de Champnétery, sur la masse d'eau FRGR1528 (cours d'eau affluents du ruisseau d'Alesmes).



Abreuvoir



Réception de chantier

☛ **Projet n°2 : M. RIBIÈRE Éric**

M. RIBIÈRE, a choisi l'auto-construction pour aménager des parcelles sur la commune de Champnétery. Les aménagements mis en place sont :

- 1 prise d'eau
- 2 abreuvoirs à flotteur
- 1 passage busé (Ø500)
- 1 passage à gué
- 1 descente aménagée
- 750 m de clôture électrique

Les parcelles aménagées sont situées sur un affluent du ruisseau d'Alesmes sur la masse d'eau FRGR1528.



Avant travaux : passage du tracteur sur le cours d'eau



Après travaux : clôture et réalisation d'un passage à gué sur la droite

✦ **Projet n°3 : M. COIGNAC Cyrille**

M. COIGNAC a fait intervenir une entreprise pour aménager sa parcelle sur la commune de Bujaleuf. Les aménagements mis en place par l'entreprise DUSSOCHAUD sont les suivants :

- 1 prise d'eau en bord de cours d'eau
- 5 abreuvoirs à flotteurs
- 1 passage busé Ø800 (remplacement d'une buse sous-dimensionnée)
- suppression d'un passage busé

En auto-construction, l'exploitant a clôturé 1 050 m de berge (clôture électrique).

Les travaux ont été réalisés sur la masse d'eau FRGR0371C (anciennement la FRGL157) sur un affluent du ruisseau de la Brousse.



Abreuvoir



Passage busé

♣ **Projet n°4 : M. RABY Jérôme**

M RABY, exploitant à Cheissoux, a choisi de faire intervenir une entreprise de TP sur une parcelle située à Bujaleuf. L'entreprise SATPA a installé :

- 1 passage busé
- 1 passage à gué (pour que les bêtes s'abreuvent des 2 côtés de la parcelle).

En auto-construction, l'agriculteur a mis en défens 730 m de berges avec une clôture déportée.



Passage busé



Clôture déportée

♣ **Projet n°5 : M. DOLLEY Pierre**

M. DOLLEY, exploitant agricole à Bujaleuf, a aménagé des parcelles situées sur la commune de Peyrat-le-Château. L'entreprise SATPA a installé :

- 2 descentes aménagées
- 1 passage busé
- 1 passage à gué

En auto-construction, il a installé 2 640 m de clôture barbelée.

Aménagements réalisés sur la Maulde et 2 affluents (masse d'eau FRGR0371b).

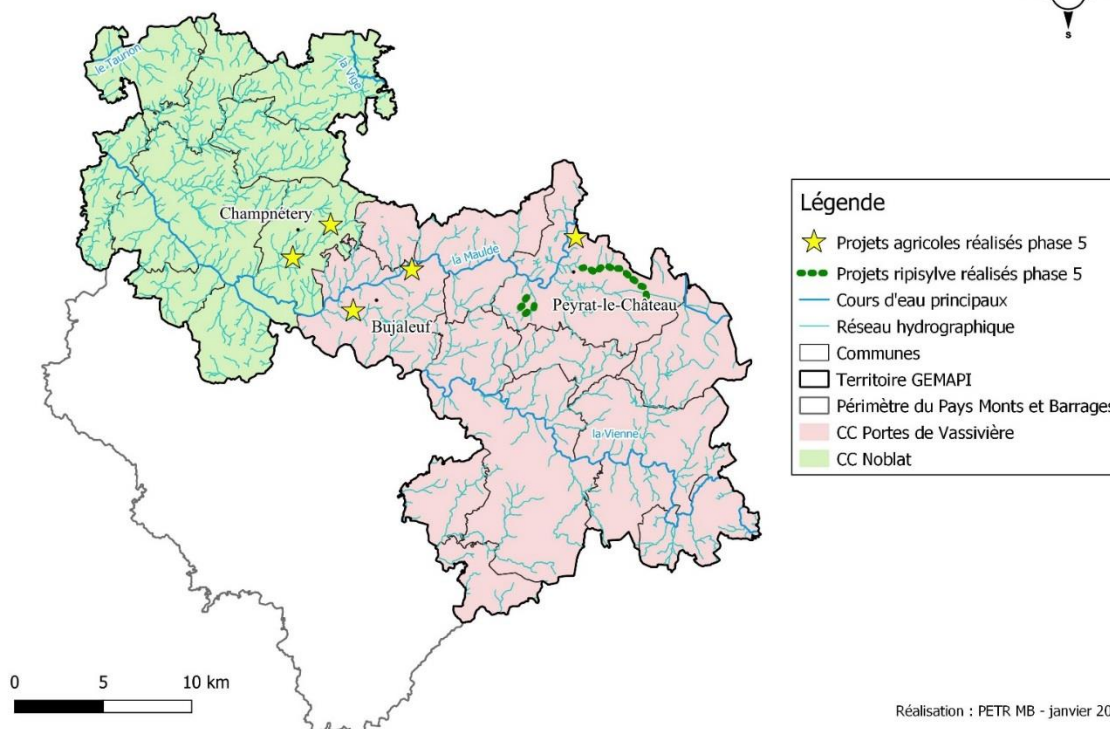
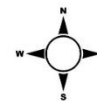


Descente aménagée



Passage busé

Localisation des travaux phase 5 agricole et ripisylve



Bilan et évaluation du CTVA 2

Le bilan et l'évaluation du contrat 2017-2021 ont été réalisés avec le concours d'une stagiaire. C'est un bilan technique et financier des actions inscrites dans le programme Sources en action et menées par le PETR sur le territoire du Pays Monts et Barrages. Il a pour vocation d'alimenter le bilan global des réalisations produit par les coordinateurs du contrat (l'Établissement Public et Territorial du Bassin de la Vienne et le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin) et de préparer le futur programme de gestion des milieux aquatiques (2024-2029).

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques, outil financier développé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a pour vocation de structurer et de planifier des actions (travaux, études, animation) en faveur des milieux aquatiques, afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Sur la Vienne Amont, un premier contrat a rassemblé 17 maîtres d'ouvrage sur la période 2011-2015. Il a permis la réalisation de 500 actions pour un montant de 4,8 millions d'euros.

Le CTVA 2, plus ambitieux, a rassemblé 25 maîtres d'ouvrage (syndicats mixtes, associations, fédérations de pêches, conservatoires, universités, etc.), cinq financeurs et prévoyait environ 1 000 actions pour un budget prévisionnel de 12,3 millions d'euros. 800 opérations ont été menées sur la période 2017-2021 pour un montant de 6,7 millions d'euros, investis sur le territoire pour mettre en œuvre ces actions et financer l'animation et la communication qui les accompagnent.

Le PETR avait également prévu une programmation ambitieuse avec un budget de 2 142 162 euros. Au final, 48 actions ont été réalisées pour un montant de 771 113 euros (cela comprend l'animation). Plusieurs difficultés rencontrées au cours des premières

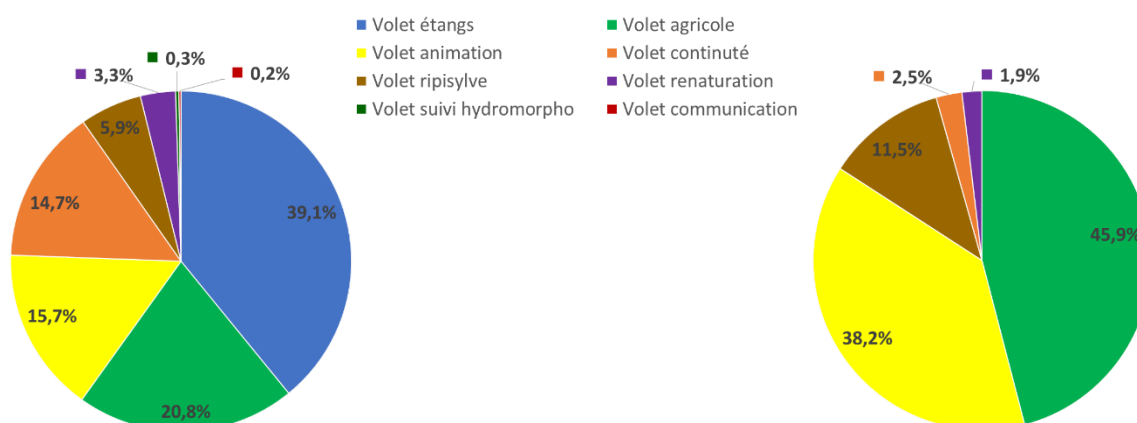
années de lancement du contrat n'ont pas permis d'atteindre la finalité espérée. Malgré la perte de la gestion d'un tiers du territoire lors du transfert de la compétence GEMAPI, la réduction de la capacité d'animation du programme par la perte d'un poste à temps complet ou encore le lancement des travaux avec un an et demi de retard, le PETR a néanmoins réussi à maintenir la dynamique initiée lors du CTVA 1.

Parmi les nombreuses thématiques du contrat, la réduction des dégradations morphologiques en contexte agricole est celle qui possède les meilleurs taux de réalisation. Cela s'explique en partie par le lien très fort de cette thématique avec l'activité économique dominante du territoire : l'agriculture. De plus, la possibilité de valoriser la main d'œuvre (auto-construction) a suscité un engouement notable auprès des exploitants/propriétaires agricoles volontaires. La thématique de la continuité écologique qui avait connu un véritable essor lors du CTVA 1, est beaucoup moins présente dans le bilan du CTVA 2. Cela s'explique en partie par la perte des compétences techniques internes nécessaires au bon déroulé de ce type d'opérations. De plus, cette thématique souffre pour le moment d'une certaine impopularité. Au regard des préconisations de l'Agence de l'eau pour la future programmation du contrat, il semble nécessaire pour le PETR de mettre en place une stratégie nouvelle vis-à-vis de cette thématique.

Tableau comparatif du budget prévisionnel et réalisé du PETR – CTVA 2

	Prévisionnel	Réalisé
Volet étangs	1 000 000, 00 €	0 €
Volet agricole	530 960, 00 €	354 214, 93 €
Volet continuité	375 500, 00 €	19 084, 80 €
Volet ripisylve	150 702, 30 €	88 682, 80 €
Volet renaturation	85 000, 00 €	14 668, 30 €
Volet animation	400 834, 26 €	294 462, 70 €
Volet suivi hydromorpho	8 250, 00 €	0 €
Volet communication	5 000, 00 €	0 €
TOTAL	2 556 246, 56 €	771 113, 53 €

Part de chaque thématique dans le montant total prévisionnel et réalisé du PETR



Préparation du futur programme

Les résultats de l'état des lieux des masses d'eau, réalisé en 2019 par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), a été comparé à celui réalisé en 2015. Sur le territoire Sources en action, sur les 54 masses d'eau étudiées, 11 connaissent une amélioration de leur état, 33 sont stables et 10 ont vu leur état se dégrader. La dégradation s'opère essentiellement d'un état « très bon » à « bon ». En nombre de masses d'eau, l'état des lieux de 2019 montre que 37% des masses d'eau sont en état écologique inférieur à bon contre 44% en 2015. En termes d'emprise surfacique, l'état des lieux de 2019 montre que 45% de la surface du territoire est en état écologique inférieur à bon contre 34% en 2015.

Le territoire GEMAPI du PETR comprend 21 masses d'eau (3 ont été écartées de l'analyse car leur surface est inférieure à 1km²). 7 connaissent une amélioration de leur état, 9 sont stables et 5 se sont dégradées. L'état des lieux 2019 montre que 43% des masses d'eau sont dégradées (c'est-à-dire dans un état inférieur à bon) contre 52% en 2015. En termes d'emprise surfacique, 67% du territoire est en état inférieur à bon en 2019, contre 60% en 2015. L'analyse de ces résultats doit toutefois tenir compte d'une évolution de la méthodologie entre 2015 et 2019. De plus, l'état des lieux est réalisé à large échelle et peut présenter des points de différences avec le diagnostic terrain des maîtres d'ouvrage. Les masses d'eau prioritaires identifiées par l'Agence de l'eau sont les masses d'eau dégradées. Le PETR en compte 9. Ce sont celles qui ont un risque de non atteinte des objectifs écologiques pour 2027 et pour lesquelles l'effort financier est encouragé pour le futur programme.

Au vu des éléments de bilan et de diagnostics, une reprogrammation du contrat Sources en action est prévue pour une durée de six ans (2024-2029). Pour compléter les données de la DCE, les maîtres d'ouvrages doivent réaliser un diagnostic des cours d'eau de leur territoire. Pour aider à sa réalisation, le PETR a donc fait appel à un service civique pour une durée de six mois grâce au programme « jeunes et nature » de l'Agence de l'eau. La mission s'est écourtée d'un mois (septembre 2022-février 2023) car la jeune volontaire a trouvé un emploi.

Ce diagnostic a pour but de venir compléter ceux réalisés pour les deux précédents contrats. Une partie terrain était nécessaire pour vérifier que les dégradations étaient toujours d'actualité sur les ruisseaux déjà parcourus et pour le compléter avec de nouveaux cours d'eau. Une seconde partie consistera en l'analyse des données de terrain et à la mise à jour des anciennes données sur les masses d'eau non parcourues en 2022. Le but est de faire remonter aux financeurs les problématiques constatées sur le terrain. En effet, sur certaines masses d'eau jugées en bon état ou sans pressions, des points de dégradations morphologiques ont été cartographiés. Enfin, il permettra également de compléter celui fait pour les deux précédents contrats et d'identifier les travaux pour la prochaine programmation.

En parallèle de ce diagnostic, la mission de service civique consistait à sensibiliser les élus et des futurs bénéficiaires de travaux aux thématiques du contrat. Cette partie de mission est prévue pour 2023. Avec le raccourcissement de la mission, il faudra réfléchir à comment la mettre en œuvre.

Prévention des inondations : définition d'un plan d'actions

La prévention des inondations est une nouvelle responsabilité du PETR depuis le transfert de la compétence GEMAPI. Un début d'état des lieux a été effectué en 2022 pour connaître

la responsabilité et les obligations de la structure, recenser les outils réglementaires et financiers de gestion du risque inondations du territoire (PPRI, AZI, etc.), ainsi que les structures référentes à contacter (services de l'État, EDF, etc.) Une présentation a été faite auprès des élus de la commission GEMAPI. Malgré la grande complexité de la loi, il en est ressorti que la structure GEMAPI a une obligation de moyens et non de résultats. Elle doit mettre en œuvre une réflexion pour prévenir ce risque. Elle doit se renseigner auprès des services de l'État pour connaître les outils existants pour prévenir le risque (systèmes d'endiguements et aménagements hydrauliques présents sur le territoire, services de prévision des crues, etc.). Les actions entreprises sur le volet GEMA sont complémentaires du volet PI. Par exemple, la restauration de zones humides sur des zones d'expansion des crues, la sensibilisation des propriétaires riverains pour l'entretien des cours d'eau (retrait d'embâcles) sont des actions qui relèvent à la fois des deux volets. Le plan d'actions sera défini en 2023.

Commissions GEMAPI

En 2022, deux commissions GEMAPI ont été organisées avec les élus.

Le 11 mai 2022, l'ordre du jour était consacré à une première présentation du bilan du CTVA 2 par Pauline Gorgeon, en stage au PETR, et à une présentation des orientations des financeurs et des coordinateurs du contrat Sources en action pour le futur programme. Une première réflexion sur les orientations du PETR pour le CTVA 3 a été initiée.

Le 14 septembre 2022, l'ordre du jour était consacré à la compétence GEMAPI pour faire un point sur les obligations et responsabilités de la structure, et particulièrement sur le volet Prévention des Inondations, pour faire un début d'état des lieux sur ce volet et faire une proposition de méthodologie de travail sur cette thématique. Au vu de la complexité de la loi, se renseigner auprès des services de l'État semblait nécessaire pour éclaircir quelques points. Les élus ont décidé que l'élaboration d'une stratégie GEMAPI du PETR était nécessaire pour clarifier le rôle du PETR sur chaque thématique de la GEMAPI.

GEMAPI : Perspectives 2023

- ⇒ Élaboration et validation de la stratégie GEMAPI du PETR
- ⇒ Élaboration du futur programme de gestion des milieux aquatiques
- ⇒ Élaboration et validation d'un plan d'actions sur la Prévention des Inondations

✦ Site internet et page Facebook du PETR

▪ *Publication sur le site internet du Pays Monts et Barrages*

Environ 2 400 visiteurs pour 6 182 pages visitées (Actualités 1 258 pages visitées, qu'est-ce qu'un PETR 312 pages visitées, le territoire 294, organigramme 210, projet de territoire 205).

Des pics de fréquentation en janvier, mars et mai (similaires à 2021) pour des raisons inconnues.

▪ *Publication sur la page Facebook du Pays Monts et Barrages*

73 publications Facebook sur des actions ou des initiatives du territoire (60 en 2020, 50 en 2021). Les thématiques abordées sont diverses (pleine nature, économie, emploi, TZCLD, GEMAPI, circuits courts).

Les publications sur la GEMAPI, le Forum territorial sur la filière bois (GPECT), les événements destinés aux entreprises (transmission, informations sur les aides, numérique) et la pleine nature sont celles qui ont bénéficié du plus d'audience. Les vidéos sur la valorisation de la démarche « circuits courts dans les restaurants scolaires » ont peu fonctionné malgré un réel investissement technique et financier du PETR. Malgré une diffusion dans les cinémas du territoire, elles ont globalement été peu relayées par les mairies (malgré la transmission de l'ensemble des éléments : textes et supports).

La page Facebook est « aimée » par 558 personnes, 677 personnes sont abonnées à la page (+ 71 « j'aime », une croissance mois importante qu'en 2021, mais avec des portraits d'acteurs qui avaient permis de toucher beaucoup plus de monde).

57,3% des visiteurs de la page sont des femmes (part similaire à 2021).

L'origine des visiteurs : Limoges (18,8%), Saint-Léonard-de-Noblat (8,6%), Eymoutiers (4,1%), Châteauneuf-la-Forêt (3,4%) et majoritairement des communes du Pays.

▪ *Autres types de publications*

Quelques articles de presse (réception de chantiers, actualités des démarches « circuits courts », aides aux entreprises, événements et TZCLD ont ponctué l'année malgré une difficulté grandissante à mobiliser la presse (particulièrement le Populaire du Centre) sur le territoire du Pays Monts et Barrages.

Le Pays d'art et d'histoire dispose d'une page Facebook et d'un site internet propre à ses activités.

✦ Photothèque

Plus de 100 photos supplémentaires alimentent la photothèque du Pays Monts et Barrages en 2022 (803 photos publiées), réparties sur 90 albums (+ 75 albums).